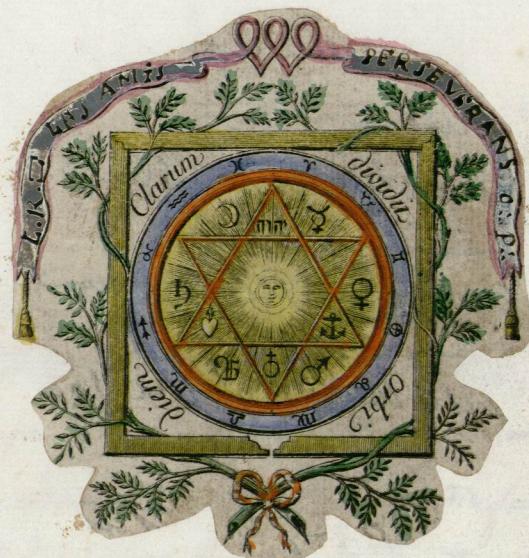


La R. L. les Amis Persévérons,

Or. de Perigueux,



ah ! Sans doute la Béneſtice
fut le premier dieu des Mortels,
et ce fut la reconnaissance
qui dressa les premiers autels.



donnez, le plus grand bousheur
de ce Monde apres aimer, c'est
donner : car donner c'est l'ame
aimer !

and spilt out the last. I do
not well like the colour of the
enclosure and the white
beam running along the top.

and var. some will do, probably
the colour - a pale yellowish - white
and the beams and trimmings
white.

STATUTS.

Souvenez vous que chez le vrai Maecen,
Les richesses, l'orgueil, ne sont que des chimères,
Sauf leur être dieu, tout le mortel le sont fréres.
Le vice seul est bar, la vertu fait le sang,
et l'homme le plus dur est aussi le plus grand.



Aug 10. 1789



STUTATA

CONFIRMATA ESSERE VOLTA E' STATA
CONFIRMATA ESSERE VOLTA E' STATA



STATUTS

DE LA R.[•]. □

DES AMIS PERSÉVÉRANS,

À l'O. de Périgueux.



..... Enfants, suivez la loi:
Aimer, aimer, c'est être utile à soi ;
Se faire aimer, c'est être utile aux autres.



PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE DUPONT, RUE TAILLEFER.

1840.

E.P.
Rés
PZ 13407
C 1608102

THE AMERICAN

1915 : 26 : 01 E



STATUTS

DE LA R. : □

DES AMIS PERSÉVÉRANS,

À l'O. : de Périgueux.

TITRE PREMIER.

Organisation.

SECTION PREMIÈRE.

Composition de la L. :

ART. 1.^{er}

La réunion des membres de cet atelier est constituée à la G. :. D. :. G. :. A. :. D. :. L. :. et sous les auspices du G. :. O. :. D. :. F. :., avec le titre distinctif des *Amis persévérand*, à l'O. : de Périgueux (Dordogne).

ART. 2.

La L. : est régie par des off. : qu'elle élit au scrutin à la majorité des suffrages. Leurs fonctions durent un an.

ART. 3.

Les officiers sont au nombre de seize.

Un vén. . . ;
Un premier et un deuxième surv. . . ;
Un orat. . . ;
Un secrét. . . ;
Un premier expert ;
Un député au G. . . O. . . ;
Un trésorier ;
Un hospit. . . ;
Un M. . . des cérémonies ;
Un archiv. . . garde des timbres et sceaux ;
Un archit. . . contrôleur ;
Deux experts ;
Un M. . . des banquets ;
Un F. . . couvr. . .

ART. 4.

A l'exception du vén. . . et des surv. . . , les off. . . d'orat. . . ,
de secrét. . . , de M. . . des cérémonies et des banquets, peuvent
avoir des adjoints qui n'exercent qu'en l'absence ou du con-
sentement des titulaires.

ART. 5.

On célèbre chaque année deux fêtes de l'ordre : l'une au
solstice d'été (juin), l'autre au solstice d'hiver (décembre).
C'est à cette dernière fête que la L. . . procède à l'installa-
tion des off. . . nouvellement élus.

SECTION DEUXIÈME.

Formalités des Elections.

ART. 1.^{er}

La L.·. procède aux élections dans l'assemblée qui précède la fête de l'ordre, et qui se célèbre à la Saint-Jean d'hiver.

ART. 2.

Tout maçon et membre actif de l'atel.·. depuis un an au moins, âgé de trente ans accomplis, né ou naturalisé Français, reçu maç.·. depuis trois ans, domicilié civilement depuis un an dans l'O.·. de l'atel.·. et revêtu des G.·. les plus élevés conférés par l'atel.·., pourra être élu président.

Les autres dignit.·. seront choisis parmi les FF.·. possédant le plus élevé des G.·. que confère l'atel.·. Il en sera de même des off.·. adjoints.

ART. 3.

Le vén.·. ne peut être élu que pendant trois ans; après un exercice triennal, il ne pourra être réélu à cette dignité qu'après une année d'intervalle. Tous les autres off.·. pourront être réélus.

ART. 4.

Deux jours au moins avant celui fixé pour les élections, chacun des membres de l'atel.·. sera convoqué par une planche particulière et spéciale envoyée à domicile, laquelle annoncera le jour, l'heure, le lieu et l'objet précis des travaux.

ART. 5.

Les élections seront faites par bulletins, sans que l'on puisse voter pour plusieurs off. à la fois, à peine de nullité. Les bulletins seront recueillis par l'exp., ouverts et lus à haute voix par le présid. en présence de l'orat., du secrét. et du premier exp.. Le résultat en sera constaté et écrit au fur et à mesure par deux scrutateurs qui seront désignés par le vén. parmi les membres actifs non dignitaires.

ART. 6.

Les élections aux fonctions des sept premières dign., et à celle de député au G. O., auront lieu à la majorité absolue des suffrages. Pour les autres offices, il suffira de la majorité relative.

ART. 7.

Si les scrutateurs ne sont pas d'accord sur le résultat du scrutin, on procédera à un scrutin nouveau.

ART. 8.

Lors des élections des sept premières dign. et du député, si le premier tour de scrutin ne donnait point la majorité absolue, le scrutin sera recommencé ; si le second tour ne produit point encore cette majorité, on procédera à un troisième tour par ballotage entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix. Si par le troisième tour il y a égalité de suffrages, le doyen d'âge maç. obtiendra la préférence ; et s'il y a égalité d'âge maçonn., elle sera accordée à l'âge civil.

ART. 9.

Tout scrutin dont le nombre des bulletins sera supérieur à celui des votans sera déclaré nul.

ART. 10.

Les trav.· pour les élections seront toujours ouverts au moins élevé des G.· que confère l'atel.·.

SECTION TROISIÈME.

De l'installation des Off.·.

ART. 1.^{er}

Tout off.·, avant d'être reconnu et proclamé dans sa nouvelle dignité, prêtera, entre les mains du président qui l'installe, le serment suivant :

« *En présence et au nom du G.·. A.·. D.·. L.·., je jure et promets d'observer fidèlement les statuts et réglements particuliers de l'atel.·, et de remplir avec fidélité et exactitude les fonctions qui me sont confiées.* »

ART. 2.

Le président nouvellement élu sera proclamé et installé par son prédécesseur, et, en l'absence de ce dernier, par le premier surv.·; enfin, en cas d'absence ou d'empêchement pour l'un et pour l'autre, par le deuxième surv.· ou l'off.· le plus élevé en dignité. Le vén.· élu prêtera, ayant son installation, le serment suivant :

« *Je jure solennellement et devant le G.·. A.·. D.·. L.·., que je prends à témoin, d'obéir sans restriction aux statuts et* »

« réglemens généraux et aux statuts particuliers du R. :
« atel. . . de diriger les trav. . . avec zèle, justice et fermeté,
« et de rester inviolablement attaché au G. . . O. . . , seul légis-
« lateur et régulateur de l'ordre maçonn. . . en France. »

ART. 3.

Immédiatement après son installation, le nouveau présid. . . procédera simultanément à celle du premier et du deuxième surv. . . , qu'il proclamera et fera reconnaître en cette qualité.

ART. 4.

L'installation des autres offic. . . aura lieu collectivement; l'orat. . . prêtera l'obligation en leur nom et au sien.

ART. 5.

Chacune de ces installations sera consacrée par les batt. . . et les acclamations d'usage.

ART. 6.

Si un office venait à vaquer pendant le premier semestre de l'année d'exercice, il y sera pourvu dans les formes prescrites par les articles 4 et suivants de la section 2.º; mais si cette vacance n'avait lieu que pendant le second semestre et pour des fonctions autres que celles des surv. . . et du premier exp. . . , le président nommera d'office à ces fonctions pour le reste de l'année.

ART. 7.

Dans les cas prévus par l'article précédent pour les vacances pendant le second semestre, le président, les surv. . . et le premier exp. . . seront remplacés dans l'ordre hiérarchique, ainsi qu'il sera dit à la section qui suit.

TITRE II.

Des obligations et des droits des Off.·.

SECTION PREMIÈRE.

Fonctions du Vén.·.

ART. 1.^{er}

Le vén.·. seul convoque la L.·., il en préside toutes les séances ordinaires ou extraordinaires ; il est président né de toutes les commissions ou députations ; il ne peut être repris par aucun F.·. : la voie d'observation est la seule permise à son égard.

ART. 2.

Au vén.·. appartient exclusivement :

- 1.^o D'ouvrir et de fermer les trav.·.;
- 2.^o De mettre les propositions sous le maill.·.;
- 3.^o D'initier les prof.·. aux myst.·. de la fr.·. maç.·.;
- 4.^o De conférer les gr.·. jusqu'à celui de M.·. inclusivement ;
- 5.^o De proclamer les résultats des délibérations ;
- 6.^o De signer toutes les planch.·. d'arch.·. et de régler la correspondance ;
- 7.^o De vérifier toutes les pièces de comptabilité, et d'ordonnancer toutes les dépenses autorisées par la L.·. sur le visa nécessaire de l'arch.·. ;
- 8.^o De provoquer des délibérations sur tous les objets qui peuvent intéresser la L.·. en particulier ou l'O.·. en général.

ART. 3.

Le vén. a droit de retirer la parole à un F. qui s'écarte de l'ordre.

Il peut aussi lui faire couv. le temple, et même, dans un cas grave, suspendre ou clore les trav. .

Il résume les avis et requiert les conclusions de l'orat. .

ART. 4.

En sortant de fonctions, il prend le titre d'ex-vén. , qu'il garde jusqu'à ce que le vén. en exercice soit remplacé par un autre.

SECTION DEUXIÈME.

Droits et devoirs des Surv. .

ART. 1.^{er}

Les surv. ont la direction de leurs col. .

Il leur suffit d'un coup de maill. pour obtenir la parole; ils transmettent à leurs col. respectives les annonces du vén. , y maintiennent l'ordre et le silence, et peuvent retirer la parole aux FF. qui la prendraient sans l'avoir obtenue.

Ils ne peuvent être repris en L. que par le vén. .

Ils signent, ainsi que lui, les tracés de chaque tenue et toutes les planch. officielles.

Le premier surv. remplace le vén. en son absence. .

Le deuxième surv. remplace de droit le premier surv. , absent ou tenant d'office le premier maill. .

Il préside la L. en cas d'absence des deux premières lum. , et ne peut être remplacé dans ces fonctions instantanées que par le vén. titulaire. .

Enfin il reçoit, par l'intermédiaire du premier surv. . , les annonces du vén. . , les transmet à sa col. . , et rend compte du résultat de ses annonces au premier surv. . , qui en informe le vén. .

ART. 2.

Les surv. . avertissent le vén. . de ce qui se passe dans l'intérieur de la L. . et de ce qui leur est annoncé de l'extérieur.

ART. 3.

Leurs places, pendant les trav. . , ne doivent jamais être vacantes ; et, s'ils sont obligés de les quitter, ils ne peuvent le faire qu'en demandant au vén. . de les faire remplacer.

SECTION TROISIÈME.

Fonctions de l'Orat. .

ART. 1.^{er}

L'orat. . est le conservateur né des statuts, réglemens généraux de l'ordre et réglemens particuliers de l'atel. .

Il doit s'opposer à toute délibération qui leur serait contraire, demander acte de son opposition et la transmettre au G. . O. .

Il veille aussi à l'exécution des réglemens particuliers de la L. . et s'oppose à leur infraction ; dans ce cas, la L. . ne peut statuer que dans la séance suivante sur le mérite de cette opposition.

L'orat. . est placé à l'O. . ; la parole lui est accordée sur les objets en discussion : il l'obtient directement du vén. .

Lorsque le vén. . a résumé les avis, l'orat. . donne ses

conclusions sans pouvoir les motiver. Il peut néanmoins citer les articles des statuts généraux sur lesquels il fonde ses conclusions.

ART. 2.

L'orat.·. est spécialement chargé : 1.º d'expliquer aux init.·. les symb.·. des gr.·.; 2.º de présenter à chaque fête de l'ordre un compte analytique des trav.·. de l'atel.·. et de leur résultat pendant le semestre ; 3.º de célébrer les fêtes et les pompes funèbres par des morceaux d'archit.·.; 4.º de communiquer toute la correspondance du G.·. O.·., qui doit lui être remise en séance par le vén.·.

ART. 3.

L'orat.·. assiste de droit au dépouillement des votes recueillis par le scrutin, et signe l'esquisse des travaux de chaque tenue pour la collationner avec la rédaction définitive de la planch.·.

ART. 4.

L'orat.·. adjoint remplace de droit l'orat.·. titulaire ; et, dans le cas où ce dernier entrerait dans le temple après l'ouverture des travaux, il ne peut prendre sa place que lorsque l'orat.·. adjoint a donné ses conclusions sur l'affaire mise en discussion.

SECTION QUATRIÈME.

Fonctions du Secré.·.

ART. 1.^{er}

Le secrét.·. est placé à l'O.·. en face de l'orat.·. Il demande comme lui la parole au vén.·.

Il rédige l'esquisse des trav., en donne lecture avant qu'ils soient fermés, et, sur cette esquisse, il dresse la planche d'arch., qui doit être soumise à l'approbation de la L. dans la séance suivante.

Il est chargé de la correspondance, de la rédaction des tableaux et de l'expédition des diplômes.

Il convoque les FF. sur la demande du yén. .

Il contre-signé toutes les planch. qui émanent de l'atel., ainsi que celles qui sont inscrites au liv. d'arch., avec cette formule : *Par mandement de la R. L.*

Il assiste, comme l'orat., au dépouillement des votes.

ART. 2.

Il tient au courant le tableau de tous les membres de la L., suivant leurs G. et date de leurs réceptions; en tête sont les off. en fonctions. Il représente ce tableau à chaque séance.

ART. 3.

Il ne conserve à sa disposition habituelle que les registres courans (recueil de pl. tracées); les anciens sont déposés aux archives.

ART. 4.

Le secrétaire adjoint remplace toujours le secrétaire.

Lorsque le secrétaire adjoint est chargé d'une rédaction quelconque, il la présente lui-même à l'assemblée suivante et en fait lecture, quand même le secrétaire serait présent. Il lui remet ensuite toutes les pièces.



SECTION CINQUIÈME.

Fonctions des Exp..

ART. 1.^{er}

Le premier exp.. remplace le deuxième et le premier surv.., et même le vén.. en leur absence.

Il est spécialement chargé :

1.^o De s'assurer avec la plus grande attention des qualités fmac.. de chaque visiteur, de le tuiler, et de donner son avis au vén.. sur son introduction;

2.^o De faire préparer et de diriger les épr..;

3.^o D'introduire et d'accompagner les init.. dans leurs voy.. (pour tous les gr..); il les remet entre les mains du M.. des cér.. à l'instant où l'on va faire la proclamation;

4.^o De recueillir les boules ou les bulletins des votes et d'assister à leur dépouillement.

ART. 2.

Le premier exp.. absent est remplacé par le second, et celui-ci par le troisième.

ART. 3.

Le deuxième et le troisième exp.., l'orat.., le secrét.., le trésorier, l'hospitalier, l'arch.., contrôl.. et le député, ne peuvent jamais présider la L..

En cas d'absence des dignit.. qui ont droit de présider l'atel.., l'ex.. vén.. ou, à son défaut, le doyen d'âge des membres actifs prend la direction des trav..

SECTION SIXIÈME.

Fonctions du Trés.

ART. 1.^{er}

Le trésorier fait les recettes et acquitte toutes les dépenses de la L. ordonnancées par le conseil d'administration, visées et signées par l'archit. contr.; il est chargé de présenter à chaque trimestre un rapport relatif aux finances.

ART. 2.

La contribution mensuelle de chaque F. lui est payée par avance.

ART. 3.

Il tient deux registres : l'un pour la recette et l'autre pour la dépense. Il annote sur le premier tout ce qu'il reçoit pour le compte de la L. Ces registres sont numérotés, paraphés sur chaque feuillet, et signés sur le dernier et premier par le président et le secrétaire du conseil d'administration et des finances.

ART. 4.

Chaque article contient, sous un numéro d'ordre, la date, le montant et la cause de la recette, ainsi que le nom du F. ou de l'atel. qui a versé les fonds. La quittance doit contenir la même indication.

ART. 5.

Chaque article de dépense est également inscrit sous un numéro d'ordre avec mention de la date, du montant et

le la cause du paiement, ainsi que le nom de celui à qui l'est fait; la quittance doit être motivée de la même manière que ci-dessus.

ART. 6.

Le trésorier fait vérifier et arrêter ses comptes par le conseil d'administration tous les trimestres. Il lui rend, en outre, compte quand il en est requis. A la fête de l'ordre qui se célèbre au solstice d'été (juin, Saint-Jean d'été), le trésorier présente le résultat du compte général de l'année précédente.

ART. 7.

Le compte général du trésorier est divisé en deux parties : l'une de recettes et l'autre de dépenses.

Le compte de recettes a pour objet les cotisations et droits perçus pour init., les diplômes, les affiliations, les régularisations, les cahiers des gr., etc.

ART. 8.

Dans les dépenses fixes et ordinaires sont énumérés les livres articles de lumière, chauffage, loyer, impressions, achats de diplômes, actes de bienfaisance, archives, fêtes de l'ordre, correspondance, etc.

ART. 9.

Le compte général dont il s'agit contient les recettes et les dépenses de l'année précédente; il est présenté au conseil d'administration dans le mois qui précède la célébration de la fête patronale de la Saint-Jean d'été; ce compte est vérifié par le conseil d'administration, qui en donne avis au V., qui renvoie ce compte à une commission spéciale de révision nommée par lui.

ART. 10.

La commission spéciale de révision est composée de trois membres de l'at.·. non dign.·., mais pris parmi les mac.·. les plus élevés en G.·. Cette commission, après avoir révisé et débattu le compte, l'arrête provisoirement.

ART. 11.

L'apurement du compte général n'est définitif qu'après la sanction de la L.·., lors de laquelle ce compte est signé par les trois premiers dign.·., vu par l'O.·., et contresigné par le secrétaire présent aux trav.·.

Le double de ce compte est remis au trés.·.; l'original est déposé aux archives, avec les pièces à l'appui.

ART. 12.

Le compte et les pièces y relatives peuvent être, pendant le mois qui précéde sa sanction, pris en communication auprès du trés.·., mais sans déplacement, par tout membre de l'atel.·.

ART. 13.

A chacune des deux fêtes de l'ordre, le trésorier fait un rapport à la L.·. sur l'état des recettes et des dépenses.

A la fin du solstice d'hiver, cet état comprend la durée des neuf premiers mois de l'année mac.·. courante; et à celle du solstice d'été, l'année toute entière.

ART. 14.

La contribution mensuelle de chaque F.·. devant être payée par avance au trésorier, dans les quinze derniers jours de chacun desdits mois; il remettra l'état nominatif de tous les

FF. en retard d'acquitter leur contribution au conseil d'administration, qui délibérera sur le parti à prendre. Le secr. du conseil lui en accusera réception.

ART. 15.

Le trésorier ne pourra acquitter aucune dépense que sur des pièces revêtues des formalités suivantes inscrites au pied de tout mémoire ou état à payer des métaux de la L. par le secr. du conseil :

« *Dépense approuvée par délibération du.....*
« *Paiement ordonné par délibération du.....*

(Il signe.)

La pièce sera, en outre, visée par le V.:

Toute pièce de dépense non revêtue des formes ci-dessus sera rejetée, à moins qu'elle n'ait pour objet l'indemnité que pourrait réclamer les héritiers ou parens d'un mac. décéde pour la cession des diplômes, papiers et bijoux qui lui auraient appartenu; dans ce cas, le vénér. aura la faculté de traiter avec eux et de leur délivrer un mandat sur le trésorier, lequel mandat, mentionnant la cause de la dépense, sera payé par le trésorier, *sans autres formalités*.

Les objets ainsi retirés seront déposés aux archives.

Dans tous les autres cas, les dépenses extraordinaires ne pourront être effectuées que par suite et conformément à des délibérations prises *ad hoc* par la L.:

ART. 16.

Le trésorier pourra s'opposer à toute réception ou affiliation, lorsque les métaux fixés n'ont pas été remis dans ses mains; s'il ne forme pas opposition, il devient responsable, en cas de non paiement, des débiteurs de ces droits.

leur est nécessaire pour prendre qui lui est fait.

ART. 17.

Les FF. qui voudront obtenir des certificats ou diplômes de l'at. seront tenus d'en déposer le prix entre les mains du trésorier, qui leur en donne sa reconnaissance.

Les certificats ou diplômes revêtus des formalités d'usage sont remis par le secr. au trésorier, lequel, sous sa responsabilité, n'en fait la remise à chaque F. qu'en recevant de lui tout ce qu'il doit à la L. .

SECTION SEPTIÈME.

Fonctions de l'Hosp. .

ART. 1^{er}

L'hospit. est chargé de faire circuler le tronc des pauvres ; il le fait ouvrir par le V. en sa présence, et en retire le montant après que la mention en a été faite dans la pl. à tracer ; il se fait délivrer un bulletin sur lequel se trouve mentionnée la médaille et la date de la séance. Le tout, revêtu de la signature du vén., de l'or. et du secr., est déposé avec la médaille dans la caisse du trésor.

ART. 2.

Il veille à ce qu'aucun F. ne quitte le temple avant la clôture des trav., sans avoir déposé son offrande au tronc des pauvres.

Chaque F. absent d'une séance, sans motif légitime, sera soumis à une amende dont la médaille sera fixée à la valeur de quinze centimes. Elle sera soldée et réclamée à la première tenue de chaque mois. Il en sera passé écriture,

ART. 3.

L'hospit. est seul responsable des fonds qu'il reçoit pour l'exercice de la bienfaisance ; il tient un registre de recettes et de dépenses annuelles, lequel registre est soumis aux formalités de l'article 3, concernant le F. trés. .

ART. 4.

Il porte au chapitre des recettes les sommes versées dans sa caisse, et qui proviennent des collectes faites dans les assemblées de la L. ou qui sont offertes par ceux qui sont initiés.

Le chapitre des dépenses doit distinguer aussi les secours accordés, 1^o par délibération de la L.; 2^o ceux qu'il a remis individuellement, en exécution de l'article 7.

ART. 5.

Il donne au F. trésorier, qui les reproduit dans ses comptes, les quittances motivées des fonds qu'il est autorisé à en recevoir pour l'exercice de ses fonctions.

ART. 6.

L'hospit. ne doit délivrer aucune somme sans en exiger un reçu et sans inscrire, par ordre de date, sur son registre, les noms, prénoms, âge, domicile, G. et profession du F. qui a reçu des secours, ainsi que le montant de la somme accordée.

ART. 7.

L'hospit. peut, en cas d'urgence, délivrer des secours pécuniaires, jusqu'à concurrence de deux francs, à celui qui réclamerait des secours hors la L.; mais si cette va-

leur est insuffisante pour la demande qui lui est faite, ou s'il s'agit de réitérer ce même secours à la même personne, il ne peut y faire droit que par délibération du comité d'administration et des finances. Les mandats sont expédiés par le secrétaire du comité; la date de la délibération y est relatée; ils sont visés par le yén..

ART. 8.

Toutes les demandes en secours lui sont envoyées; ce n'est que sur son rapport que prononce le comité d'administration et des finances.

ART. 9.

La caisse de l'hospit.. est indépendante de celle du trésorier. Ces fonds étant exclusivement destinés au soulagement des pauvres, ne peuvent être distraits sous aucun prétexte, pas même à titre d'emprunt pour la L..: l'indigent ne doit jamais la trouver vide. L'hospit.. doit, au contraire, dans le cas où elle viendrait à s'épuiser, solliciter du conseil d'administration et des finances une avance à prendre sur celle du trésorier, ce qui est toujours accordé, si l'état des finances le permet, à charge de remboursement lorsque la masse pour les pauvres se trouvera monter au double de cet emprunt.

ART. 10.

L'hospit.. doit visiter les FF.. qui sont dans le malheur ou en état de maladie, leur offrir les soins d'une amitié compatisante, et au besoin provoquer en leur faveur les secours pécuniaires de la L.. Il doit également visiter tous les membres de l'atel.., et, en cas de décès de l'un d'eux, il est autorisé à en faire convoquer les membres par le secrétariat, pour qu'ils puissent rendre les derniers devoirs au F.. décédé.

ART. 11.

L'hospit.·. rend ses comptes à la L.·. dans les formes et le temps prescrits pour le trésorier.

SECTION HUITIÈME.

Du M.·. des cérémonies.

ART. 1.^{er}

Le M.·. des cérémonies veille à ce que les FF.·. se placent, pendant les trav.·., conformément aux réglemen.

ART. 2.

Il accompagne et reçoit les visiteurs reconnus par les experts, les introduit sur l'ordre du V.·., et les place selon leurs Gr.·. et dign.·.; lorsque plusieurs visiteurs se présentent à la fois, il observe de les introduire séparément, en commençant par les premiers G.·. et finissant par les G.·. supérieurs, ainsi qu'il sera expliqué au chapitre des honneurs et préséances mac.·.

ART. 3.

Il assiste les initiés à tous les G.·., depuis l'instant où il les reçoit de la main des exp.·. jusqu'à ce que la réception soit terminée.

ART. 4.

Il est chargé d'indiquer aux récipiendaires les figures du tableau de chaque G.·. pendant la lecture de l'explication de ce tableau; de faire circuler le sac des propositions; de joindre ses batt.·. de remerciement à celles des autres membres de la L.·., des FF.·. visiteurs, des affil.·. ou des

init. ., et, au besoin , de prendre pour eux la parole. Il distribue les scrutins ou les boules pour les votes , il vérifie et rapporte au V. . les mots d'ord. . ou de sem. . transmis sur les col. .

SECTION NEUVIÈME.

Des Archives , de l'Archiviste garde-des-sceaux et timbres , et de la communication des pièces.

ART. 1.^{er}

Les archives sont établies dans le local de la L. .; elles renferment les livres d'or, registres , chartes, cahiers des G. ., minutes des réglemens , et généralement tout ce qui constate les travaux de l'at. ., ainsi que les esquisses qui ont servi à la formation des livres , et qui doivent être recueillies et classées séparément par ordre numérique de date.

ART. 2.

L'archiviste , en sa qualité de garde-des-sceaux et timbres , scelle et signe , au-dessous du sceau , tous les actes et certificats qui ont besoin d'être revêtus de cette forme ; il est , en conséquence , le dépositaire des timbres et sceaux , mais il faut qu'il les représente à chaque tenue sur son bureau.

ART. 3.

L'archiviste est chargé de recueillir et conserver les statuts réglementaires , catéchismes , formulaires et protocoles à l'usage de la L. ., dont il est tenu de préparer et placer les exemplaires nécessaires pour les installations et réceptions ; de classer , enregistrer et numérotter tous les morceaux d'archit. . dont la L. . ordonne le dépôt , et enfin les comptes annuels du trésorier et de l'hospit. .

ART. 4.

L'archiviste tient un registre où sont inventoriées chacune des pièces placées sous sa garde; les officiers titulaires de la L.·, ainsi que les autres FF.·, peuvent, en tout temps, en prendre communication, mais toujours sans déplacement, à moins d'une autorisation résultant d'une délibération; et, dans ce cas, le F.· qui obtient communication avec déplacement doit inscrire lui-même le nombre et l'objet des pièces qui lui sont confiées, ainsi que la durée de cette communication, et en signer le récépissé. Lors du rapport de ces pièces, la remise en est constatée par l'archiviste, qui en écrit et signe la décharge sur le même registre.

SECTION DIXIÈME.

De l'Archit.·, vérificateur.

ART. 1.^{er}

Le mobilier de la L.· est spécialement confié aux soins et à la garde de l'archit.·, vérificateur, qui est aussi co-dépositaire des fonds versés dans la caisse générale.

ART. 2.

L'archit.· est chargé de faire exécuter les plans arrêtés par la L.· pour la décoration, l'entretien et l'illumination du temple; il donne à cet égard les instructions aux FF.· servans.

ART. 3.

A son entrée en exercice, il dresse un inventaire double signé de son prédécesseur; lorsqu'il quitte, il ajoute les

objets acquis pendant la durée de ses fonctions, et il dépose aux archives une copie certifiée de cet inventaire.

ART. 4.

Il propose au conseil d'administration et des finances les réparations locatives et celles d'entretien du mobilier ; il se fait remettre les plans et devis estimatifs des constructions et des embellissemens qu'il croit nécessaires.

ART. 5.

L'archit. est tenu de choisir, autant que possible, parmi des maç. les ouvriers qu'il emploie ; il surveille l'exécution des travaux, recueille les mémoires des entrepreneurs, qu'il fait vérifier et régler, s'il n'a lui-même les connaissances requises pour ces opérations.

ART. 6.

Il vise, comme contrôleur, toutes les ordonnances de paiement ; il fait au conseil d'administration et des finances les rapports des affaires qui concernent son office.

ART. 7.

Vers la fin de l'année maç., l'archit. vérificateur présente son registre au conseil d'administration et des finances, qui fait procéder au récolement des objets qui y sont énoncés, et qui en débat et arrête le contenu. Le registre de l'archit. vérificateur est soumis aux mêmes formalités que ceux du trésorier et du F. hospit. .

SECTION ONZIÈME.

Du M.·. des banquets.

ART. 1.^{er}

Le maître des banquets est chargé de tout ce qui concerne les travaux de la table, la décoration, le chauffage et l'illumination de la salle des banquets, en se conformant à ce qui est arrêté par le conseil d'administration et des finances.

ART. 2.

Il choisit les matériaux et en règle la distribution; il veille à ce que les FF.·. servans ne puissent en manquer ni en abuser.

ART. 3.

Il recueille le montant de la cotisation à laquelle la L.·. a imposé chaque convive et remet sa collecte au trésorier.

SECTION DOUZIÈME.

Du F.·. couvreur.

ART. 1.^{er}

Le F.·. couvreur pourra seul ouvrir et fermer la porte de la L.·..

ART. 2.

Lorsqu'on frappera, il en avertira à voix basse le deuxième surv.·..

ART. 3.

Il n'ouvrira la porte qu'après en avoir reçu l'ordre.

ART. 4.

Lui seul communiquera à l'extérieur tous les ordres de la L.·., pour lesquels on n'enverra personne dans la salle des pas-perdus.

ART. 5.

Il demandera le mot de passe à tous ceux qu'il aura ordre d'introduire.

ART. 6.

Il leur demandera aussi le mot de semestre, dès qu'ils seront dans l'intérieur de la L.·.

ART. 7.

Il examinera s'ils sont revêtus de leurs ornement.

ART. 8.

Il refusera l'entrée de la L.·. à tous ceux qui ne lui donneront pas les mots ou qui ne seront pas revêtus de l'habit de leur G.·.

ART. 9.

Lorsqu'il aura refusé l'entrée, il en avertira le deuxième surv.·. et attendra de nouveaux ordres.

SECTION TREIZIÈME.

Du Député près le G.·. O.·.

ART. 1.^{er}

Le député choisi par la L.·. doit être membre du G.·. O.·.; il est chargé de représenter auprès du sénat maç.·.

la L.·., dont il est l'avocat né ; il est, en outre, chargé de faire au G.·. O.· toutes les demandes qui peuvent être utiles à l'at.·. qu'il représente.

ART. 2.

Il doit veiller avec intérêt auprès du G.·. O.·, à l'honneur de la L.·. en général, et en particulier à celui des FF.·. qui la composent.

ART. 3.

C'est à lui seul que sont adressées toutes les pl.·. et pièces à remettre au G.·. O.·.

SECTION QUATORZIÈME.

De l'incompatibilité des Offices et du nombre d'Atel.·. dont on peut être membre.

ART. 1^{er}

Il y a incompatibilité :
1.º Entre les fonctions de président et les autres dignités du même at.·. ;

2.º Entre les fonctions de comptable et celles des off.·. chargés du visa ou de l'apurement des comptes ;

3.º Entre les cinq premières dignités.

ART. 2.

Un maç.·. ne peut présider qu'un seul at.·.

ART. 3.

Un maç.·. ne peut être à la fois membre actif cotisant de plus de deux L.·.

SECTION QUINZIÈME.

Des F. servans.

ART. 1.^{er}

Les FF. servans sont les égaux des autres membres de la L. ; mais, moyennant salaire, ils sont chargés de tout le travail manuel pour la propreté ou décoration du temple et de ses dépendances, et de porter au dehors les ordres de la L. .

ART. 2.

Ils sont tenus d'exécuter tout ce qui leur est prescrit par le vén. et les officiers chargés des détails.

ART. 3.

Les FF. servans sont tenus de se trouver à toutes les assemblées une heure avant l'ouverture de la séance, et de disposer tout ce qui est convenable suivant la nature des travaux.

ART. 4.

Tous les FF. servans doivent être initiés au moins au premier grade. Les noms de ceux attachés à la L. s'inscrivent sur un tableau. Un F. servant amené par un membre de la L. ou un visiteur doit être tuillé par un exp. avant d'être admis à aider aux tr. .

ART. 5.

Le comité d'administration et des finances règle le salaire et les droits des FF. servans.

ART. 6.

Dans aucun temps, et sous nul prétexte, il n'y aura plus de deux FF. servans qui seront payés.

ART. 7.

Les FF. servans seront régulièrement pourvus du premier G. symbolique ; mais ils ne pourront assister à aucune délibération, et ne recevront jamais les mots de sem. et ann. .

ART. 8.

Les articles qui précédent seront affichés dans les perdus, pour l'instruction des FF. servans.

SECTION SEIZIÈME.

Des rangs en L. .

ART. 1.^{er}

Le V. prend place derrière l'autel, à l'O. ;

Le premier surv., en avant de la col. du midi, à l'occident ;

Le deuxième surv., en avant de la col. du nord, à l'occident ;

L'ex-V., à la droite du V. ;

L'Or. (avec son bureau), à l'O. , à la col. du midi ;

Le secrétaire (avec son bureau), à l'O. , à la col. du nord ;

Le premier expert, vers la porte d'occident, près le deuxième surv. ;

Les deux autres experts, au bout de chacune des deux col. , près du sanctuaire ;

Le trésorier, sur la col. du midi, à gauche de l'Or. ;
L'hosp. , sur la col. du nord, à la droite du secrétaire. Le garde-des-sceaux est au même bureau ;

L'adjoint de l'Or. , à la gauche du trésorier ;

L'adjoint du secrétaire, à la droite de l'hosp. ;

L'archit. , à la droite du deuxième exp. , à la col. du midi ;

Le M. des banquets, à la gauche du troisième exp. , à la col. du nord ;

Le M. des cérémonies, près la porte de l'occ. , à côté du premier surv. .

ART. 2.

Tous les autres membres de la L. ayant le troisième G. se mettent à leur choix sur l'une ou l'autre col. ; mais les comp. et les app. se placent : les premiers, sur la col. du midi ; les seconds, sur celle celle du nord en deuxième ligne.

— 34 —

TITRE III.

Du conseil d'administration et des finances.

ART. 1.^{er}

La L. de Saint-Jean, sous le titre distinctif des *Amis persévéraans*, se régit par un conseil d'administration composé de trois membres élus à la majorité absolue, sur une liste triple présentée par le vén. .

ART. 2.

Il est renouvelé par tiers tous les ans. Les mêmes membres peuvent être réélus.

ART. 3.

Le V. ., l'or. ., les off. . comptables et responsables , le trésorier, l'hospit. ., l'archiv. ., garde-des-sceaux et l'archit. . contrôleur , ainsi que le propriétaire du local , s'il est membre de la L. ., ne peuvent en être membres ni être appelés temporairement.

ART. 4.

Dans le cas où un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant le temps fixé pour son exercice , il est pourvu par la L. . à son remplacement pour le temps qui reste à courir. Le maç. . qui , dans ce cas , est appelé au conseil , y remplit les fonctions de celui qu'il remplace , et , néanmoins , le plus ancien membre en exercice préside toujours le conseil.

ART. 5.

Pour la première organisation , chaque membre est élu par un scrutin séparé : d'abord , celui qui doit être trois ans en exercice ; ensuite , celui qui doit y être deux ans ; enfin , celui qui ne doit y être qu'un an.

ART. 6.

Le conseil fixe les jours de séance. Il est présidé par le plus ancien membre ; le moins ancien y remplit les fonctions de secrétaire.

ART. 7.

Les délibérations seront prises à la majorité. Les trois membres doivent y être présens.

ART. 8.

Le F.·. qui prévoit un empêchement légitime se fait remplacer par un off.·. de la L.·. autre que ceux dénommés en l'art. 3. S'il néglige de prendre ce soin, le V.·. y pourvoit sur la demande du président du conseil.

ART. 9.

Le conseil propose à la L.·. les contributions ordinaires et extraordinaires.

Il surveille les recettes, se fait rendre compte, quand il le juge convenable, par le F.·. trésorier. Il ordonne les dépenses de toute nature votées par la L.·., arrête les états et mémoires. Il fait procéder au récolement et à l'inventaire de tous les bijoux dont l'archit.·. est chargé. Il surveille, dirige cet off.·., et se fait rendre compte par lui. Il veille à l'entretien du local, et règle les intérêts de la L.·. avec le propriétaire.

Il exécute et fait exécuter tous les arrêtés de la L.·. relatifs à l'administration, et lui rend compte de ses opérations.

ART. 10.

Tous les FF.·. peuvent faire par écrit des propositions et des observations au conseil. Il est tenu de délibérer sur celles qui lui sont présentées par le V.·., l'ex-V.·., les deux surv.·., l'Or.·., le secrétaire, le trésorier et l'archit.·.

ART. 11.

Aucune délibération ne peut être exécutée si elle n'a été approuvée par le V.·. Il exprime son approbation ou son improbation sur le registre du conseil par ces mots : *Le V.·. approuve ou le V.·. empêche.* Le V.·. peut motiver son improbation.

ART. 12.

Dans le cas d'improbation, le conseil délibère de nouveau. Le vén.·. peut se présenter au conseil, où il a voix consultative. Si le conseil persiste, il charge un de ses membres d'en faire le rapport à la L.·., qui prononce.

Le rapporteur doit communiquer son rapport au V.·. et à l'Or.·. vingt-quatre heures avant la séance ; sans cette formalité, il ne peut obtenir la parole pour faire sa communication à la L.·.

ART. 13.

A la séance de la L.·. qui précède la fête patronale de la Saint-Jean d'hiver, le président fait un rapport sur les recettes et dépenses de l'année qui expire. Il résume les travaux du conseil d'administration, il propose toutes les mesures à prendre pour l'année suivante, et présente un projet d'arrêté par article.

La L.·. les discute et délibère.

Le rapport et le projet sont communiqués au V.·. et à l'Or.·. vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance ; sans cela, le rapport peut être ajourné à la plus prochaine assemblée.

TITRE IV.

Classification des membres de la L.:

La L. des *Amis persévérans*, O. de Périgueux, se divise en trois classes :

- 1.º Les membres formant le fond de la L.;
- 2.º Les associés libres et honoraires;
- 3.º Les FF. à talens.

Première classe.

ART. 1.^{er}

Cette classe paie les contributions; c'est seulement dans son sein que l'on peut choisir les off., dign., et les membres des conseils.

Deuxième classe.

ART. 1.^{er}

Cette classe est destinée aux FF. des pays étrangers qui ont reçu la lum. dans la L. et qui la quittent ensuite par ordre supérieur ou affaires civiles, et à ceux à qui leurs facultés ne permettent pas de payer les charges.

ART. 2.

Les associés libres et honoraires ne paient pas de contributions.

Troisième classe.

ART. 1.^{er}

Cette classe est composée de tous les FF. dont les ta-

lens peuvent être utiles et agréables à l'at., et qui, par leurs facultés pécuniaires, ne peuvent contribuer aux frais de la L. : ils ne paient point de contributions.



TITRE V.

Des Finances de la L. .

Les finances de la L. . se composent du prix des réceptions aux différens G. . et des contributions mensuelles.

SECTION PREMIÈRE.

Du prix des Récep., Aff. . actives et Régul. .

ART. 1.^{er}

Le prix de l'initiation aux gr. . est fixé, pour le *minimum*, ainsi qu'il suit :

Gr. . symb. .	{ pour celui d'app.	50 fr.	100 fr.
	{ pour celui de comp.	20	
	{ pour celui de M.	30 fr.	

Dans ces prix sont compris, pour le premier gr. ., 3 fr. pour le F. . servant; pour le second, 2 fr.; pour le troisième, 2 fr.

ART. 2.

Le prix de l'aff. . est fixé à 12 fr., y compris 1 fr. pour le F. . serv. .

Le prix de la régularisation est fixé à la somme de 20 fr., y compris 1 fr. 50 c. pour le F. . serv. .

ART. 3.

Il ne sera point accordé de nouveau G.·. qu'on n'ait soldé en totalité ce que l'on redoit à la L.·.

ART. 4.

Le F.·. qui proposera un prof.·. pour être reçu, ou un F.·. pour être aff.·., sera responsable envers la L.·. du prix fixé par les articles précédens, s'il n'a pas été acquitté avant la réception ou l'aff.·. dans les mains du F.·. trésorier.

ART. 5.

Néanmoins, la L.·. aura le droit de recevoir à moitié prix des trois G.·. symb.·. les low.·. dont la conduite maç.·. des pères justifiera cette faveur. La L.·. pourra également recevoir les militaires à moitié prix du G.·. symb.·., de l'aff.·. et de la régularisation. Dans l'un et l'autre cas, cette faveur ne sera accordée que sur délibération motivée de la L.·.

SECTION DEUXIÈME.

Des Contrib.·. mensuelles et du refus de paiement.

ART. 1.^{er}

La contribution mensuelle est fixée à 1 fr. par mois, payable d'avance.

ART. 2.

A chaque versement de fonds pour la contribution mensuelle, le F.·. trésorier enverra à chaque F.·. une quittance du montant de sa contribution; ce dernier, en la recevant, en remettra les fonds au F.·. serv.·.

ART. 3.

Dans le cas où l'on ne trouverait pas le F.º à son domicile, il sera tenu de payer sa contribution à la première séance.

ART. 4.

Le refus de payer les cotisations ou contribution mensuelle et autres charges, prévues par l'art. 1.^{er} et suivants du titre 5, est constaté de la manière suivante :

Après six mois d'arriéré de cotisations ou autres charges prévues ci-dessus, le conseil d'administration, sur le rapport obligé du F.º trésorier, adresse, par l'intermédiaire du secrétaire, à quinze jours d'intervalle, au F.º retardataire deux invitations de se mettre à jour envers la caisse, en lui rappelant les conséquences de son refus.

Ce F.º est tenu d'accuser au président réception de ces deux pl.º.

ART. 5.

Si le F.º retardataire garde le silence sur la première invitation, il est provisoirement suspendu de ses droits et de ses fonctions maçonniques.

ART. 6.

Si le F.º mis en demeure garde le même silence après la seconde invitation, ou s'il refuse formellement d'acquitter les cotisations et autres charges précitées, le conseil d'administration, par l'organe du F.º trésorier, en fait son rapport à l'at.º dans le délai de quinzaine; le F.º orat.º requiert de suite la radiation du F.º retardataire du tableau des membres de l'at.º, et elle est immédiatement prononcée par le président.

ART. 7.

L'extrait de la délibération du jour, en ce qui concerne le maç.·. radié, doit être envoyé, dans l'espace d'un mois pour tout délai, au G.·. O.·., pour l'application des art. 847, 848 des réglemens généraux, en vertu desquels le F.·. retardataire est déclaré irrégulier et signalé comme tel par la G.·. chamb.·. symb.·. Cet extrait sera timbré, scellé et signé par les cinq premières lum.·. de l'at.·.

SECTION TROISIÈME.

Ouverture des Trav.·.

ART. 1.^{er}

La L.·. sera toujours ouverte une demi-heure après celle de la convocation ; en l'absence du vén.·., des surv.·. et des exp.·., les plus anciens off.·. ou M.·., prendront de droit les maill.·. et mettront les trav.·. en activité.

ART. 2.

La séance commencera par la lecture du procès-verbal de la dernière tenue.

TITRE VI.

De la Police intérieure, des Conv.·. et Assemb.·., des Délib.·., des Init.·., Affil.·. et Régul.·.; des Bang.·., des Mac.·. réguliers; du mot de Sem.·. et des Visit.·.; du Don gratuit, des Honneurs mac.·.

SECTION PREMIÈRE.

De la Police intérieure.

ART. 1.^{er}

Nul mac.·. n'est admis à partager les trav.·. de la L.·., s'il n'est revêtu du cost.·. de son G.·.

ART. 2.

Les membres de l'at.·. parvenus au troisième G.·. se présenteront déc.·. des insig.·. appartenant à ce G.·.

ART. 3.

Le plus grand silence sera observé pendant les trav.·.; aucun F.·. ne prendra la parole sans l'avoir demandée et obtenue.

ART. 4.

Lorsqu'un F.·. voudra quitter sa place ou couv.·. le tem.·. pour un instant, il le fera sans bruit, après avoir averti l'un des surv.·. chef de sa col.·.; s'il sort pour ne plus rentrer, le surv.·. en donnera avis au F.·. hospit.·.

ART. 5.

Tout F.·. qui interrompra celui qui aura obtenu la parole,

ou qui troublera l'ordre par des colloques particuliers, sera rappelé au silence par le vén. ; s'il récidive, il sera alors amendé au profit des pauvres et paiera entre les mains de l'hospit. ; en cas d'obstination, le vén. lui fera couv. le temple et provoquera une décision de la L. sur son insubordination.

ART. 6.

Si un F. refusait de couvrir le temp. sur l'ordre du vén., celui-ci doit alors sur-le-champ fermer les trav., et tous les membres de la L. se sépareront jusqu'à ce que, par une décision ultérieure, la L. ait délibéré sur la peine à infliger.

ART. 7.

Les peines sont proportionnées aux délits; la plus forte est l'exclusion perpétuelle, avec mention nominative au registre, et communication de la délibération au G. O. et à toutes les L. de la correspondance; les autres consistent, soit dans la privation de l'entrée du temple pendant un espace de temps plus ou moins long, avec ou sans mention nominative, soit dans une amende fixe ou volontaire qui se met au tr. des p. .

ART. 8.

Les infractions maç. se composent de fautes et de délits.

Les fautes sont la violation de la discipline intérieure, telles que les inattentions, les colloques, interruptions, le passage d'une col. à une autre sans autorisation, enfin l'oubli des bienséances.

ART. 9.

Les délits sont de deux classes, savoir :

Délits contre les moeurs et délits contre l'honneur.

Les délits contre les mœurs sont l'intempérence, les propos grossiers ou inconvenans tenus à haute voix, l'insubordination maç.. accompagnée de circonstances graves; les récidives fréquentes et volontaires des fautes indiquées dans l'article précédent, le port des insignes maç.. sur la voie publique. Ces insignes ne pourront être portés que sur le lieu d'inhumation, au moment de rendre les derniers devoirs à un frère décédé.

ART. 10.

Les délits contre l'honneur renferment tout ce qui tend à avilir la maç..; tout ce qui, dans l'ordre social, est noté d'infamie.

ART. 11.

La peine attachée aux fautes est prononcée par le V..; il pourra aussi imposer aux FF.. qui les commettront une amende au profit des pauvres, dont le *minimum* sera de 1 fr. et le *maximum* de 5 fr., suivant la gravité de la faute.

Le rappel à l'ordre, avec ou sans mention nominative au livre d'arch.., sera infligé pour les fautes légères.

Si un F.. se refuse à subir la peine infligée par le président, son admission dans l'at.. sera ajournée jusqu'à ce qu'il y ait satisfait.

ART. 12.

Les délits contre les mœurs seront punis suivant la gravité des circonstances et d'après une décision spéciale de l'at..,

1.^o Soit par une amende au profit des pauvres, dans une proportion quintuple de celle fixée dans l'article précédent;

2.^o Soit par la suspension de l'exercice des droits et des fonctions maç..;

3.^o Soit enfin par la non admission dans le temple pen-

dant un temps déterminé, sans que l'une ou l'autre de ces peines puisse dispenser du paiement de la cotisation mensuelle.

ART. 13.

Les délits contre l'honneur seront toujours punis par l'expulsion définitive et la radiation du tableau des membres de l'at. Ils seront instruits et jugés conformément aux dispositions contenues dans les sections 3 et 4 des règlements généraux du G. O., art. 381, jusques y compris l'art. 408.

ART. 14.

Le nombre des membres présens à la tenue de l'at., sera constaté par la signature individuelle de chacun d'eux, sur une feuille préparée à cet effet par le F. :. secrét. :.

Cette feuille sera close par le président, après que les FF. auront été invités à réclamer la signature.

ART. 15.

Toute décision pourra être prise par acclamation, s'il y a unanimité; par assis ou levé, ou bien par la voie du scrutin, s'il est demandé par trois membres ayant droit de voter.

ART. 16.

Le président, l'or. et le rapporteur d'une affaire auront toujours de droit la parole; nul autre membre ne pourra l'obtenir plus de trois fois dans une même discussion.

ART. 17.

Les FF. qui siégeront à l'O. obtiendront la parole directement du président; elle ne sera accordée par lui aux

autres FF. . placés sur les col. . que sur la demande respective des surv. . Le président et les deux surv. . ont seuls le droit d'interrompre celui qui aura la parole , s'il s'écarte de l'ordre ou de la question.

ART. 18.

Toute discussion sera fermée après les conclusions de l'or. . ; nul ne pourra être entendu sur le fond de la discussion.

ART. 19.

Il ne pourra être pris de décision sur une proposition nouvelle d'un intérêt général dans la séance même où elle sera faite ; cette proposition sera renvoyée à une tenue prochaine ou à une commission chargée d'en faire son rapport. Dans tous les cas , elle sera annoncée dans la pl. . de convocation.

ART. 20.

Une délibération pourra être rapportée dans la même séance où elle aura été prise , si aucun des FF. . présens à la délibération n'a couvert le temple. Elle ne peut l'être dans une séance suivante , à moins que la proposition du rapport de la délibération ne soit formellement indiquée dans la pl. . de convocation.

ART. 21.

Dans chaque séance , il sera dressé une esquisse des trav. . du jour. Cette esquisse sera lue et sa rédaction sera mise aux voix avant la clôture , et signée par le président , l'or. . et le secrétaire.

Dans l'intervalle d'une séance à une autre , le secrétaire la

transcrira sur le livre d'or ou d'arch., avec les développemens dont elle est susceptible. Cette pl. des derniers travaux ne pourra être adoptée qu'après les conclusions de l'or., soit pour sa signature *ne varietur* comme esquisse, soit pour sa sanction définitive comme pl. .

ART. 22.

Nul F. visiteur ou membre de l'at. ne pourra prononcer de discours ou pl. d'arch. s'il ne les a préalablement communiqués au président et à l'or., et s'il n'en a obtenu l'autorisation.

ART. 23.

On se conformera, pour la tenue des travaux, à l'ordre suivant :

1.^o Appel fait par le F. secr. des off. dignitaires en service, dont le tableau sera toujours déposé sur l'aut. ; le vén. remplacera les off. absens ;

2.^o Ouverture de la séance suivant les rit. mac., lecture et adoption de la pl. des trav. précédens ;

3.^o Introduction des visiteurs (après le tuil. du G. auquel tient l'at.), savoir : des app., des comp., des M., des chev. R. C. et successivement jusqu'aux degrés les plus élevés ; ensuite des vén. ou autres présidens d'at., et enfin des off. du G. O. ;

4.^o Annonce de l'ordre des trav. du jour, clôture de la feuille de présence, aff., init., s'il y a lieu, rapports, etc. ;

5.^o Nomination aux offices ou remplacement pour cause de vacances ;

6.^o Circulation du sac des propositions et du tr. des pauvres ; communication de propositions à l'at. et annonce des produits de la collecte qui est remise au F. .

hosp. . . , d'après les formalités de l'art. 1.^{er} sur les fonctions de cet off. . . ;

7.^o Lecture et adoption de l'esquisse des travaux du jour.

ART. 24.

Au premier coup de maill. . . frappé par le vén. . . , tous les FF. . . observeront le silence, même celui qui aurait pris la parole ; les surv. . . et les exp. . . veillent à l'exécution de cet article.

ART. 25.

Nul ne pourra entrer en L. . . lorsqu'on donnera lecture de la pl. . . , que le scrutin circulera , ou que l'on prêtera l'obligation.

ART. 26.

Tout off. . . qui se présentera pendant une délibération attendra qu'elle soit terminée pour prendre ses fonctions.

ART. 27.

Immédiatement avant la fermeture des trav. . . , le vén. . . fera prêter le serment de ne rien révéler de tout ce qui se sera passé dans la séance.

SECTION DEUXIÈME.

Des Conv. . . et Assemb. . .

ART. 1.^{er}

Il y aura chaque mois deux séances ordinaires : la première sera et demeure fixée au premier lundi de chaque mois ; la seconde , au troisième lundi de chaque mois.

ART. 2.

Les assemblées ordinaires et extraordinaires se convoqueront par une pl. : que le F. : secrét. : ou son adj. : trace d'après l'ordre du V. : , et qu'il remet au F. : serv. : un jour au moins à l'avance.

ART. 3.

Cette pl. : doit contenir l'ordre du jour de la séance annoncée.

SECTION TROISIÈME.

Des Délibérations.

ART. 1.^{er}

Les pl. : tracées des trav. : commenceront toujours par cette formalité : A la G. : du G. : A. : de L. : , au nom et sous les auspices du G. : O. : de France.

ART. 2.

Toute proposition , pour être discutée , devra avoir été mise en délibération par le V. :

ART. 3.

Lorsque , sur des propositions , la discussion sera fermée , le vén. : résumera les propositions et les réduira , et demandera , avant de mettre aux voix , les conclusions de l'or. :

ART. 4.

Une délibération se formera par la pluralité des signes d'approbation ou d'improbation , à moins que la matière

n'exige le scrutin , qui pourra être réclamé par trois membres ayant droit de voter , ainsi qu'il a été dit art. 15 , section police intérieure.

ART. 5.

Le V.·. proclamera le résultat de la délibération , soit qu'elle ait été formée par les signes ou par le scrutin.

ART. 6.

Si l'une des trois lum.·. ou l'or.·. sont chargés du rapport d'une affaire , on fera remplacer le rapporteur pendant la discussion de cette affaire.

ART. 7.

Toute délibération prise en assemblée d'obligation , ou convoquée spécialement , devra avoir été arrêtée à la majorité absolue des suffrages des FF.·. présens à la séance , pour qu'elle devienne obligatoire pour tous les ouv.·. de l'at.·.

ART. 8.

Dans toutes les assemblées convoquées extraordinairement , il ne pourra être délibéré que sur l'objet pour lequel les FF.·. ont été appelés , et qui est exprimé dans la pl.·. de convocation ; s'il s'y fait des propositions incidentes , elles sont renvoyées à la plus prochaine tenue.

ART. 9.

Les FF.·. qui n'ont pas assisté à une délibération ne peuvent , soit dans le même temps ou dans une tenue subséquente , faire agiter de nouveau une question qui aura été décidée régulièrement.

SECTION QUATRIÈME.

Des Init. et Affil. régul. .

ART. 1.^{er}

Tout homme peut être reçu mac. s'il a les qualités civiles et morales requises, et s'il est dans un état libre.

ART. 2.

Ceux qui ne sont pas d'un état libre ne peuvent être que FF. serv. .

ART. 3.

On ne sera pas reçu app. ., si l'on n'est âgé de dix-huit ans accomplis, si l'on n'a obtenu le consentement de son père ou de son tuteur; cette dernière condition sera exigible jusqu'à l'âge de vingt-un ans révolus. Les militaires en activité de service, âgés de dix-huit ans accomplis et ayant six mois de présence au corps, seront dispensés de l'autorisation de leur père ou tuteur.

On ne sera pas reçu comp. . avant vingt-un ans cinq mois, M. . avant vingt-un ans sept mois.

A l'égard des init. . âgés de plus de vingt-un ans, ils ne peuvent être reçus comp. . que cinq mois après leur réception au Gr. . d'apprenti, et M. . que deux mois après l'admission au Gr. . de comp. .

Nul ne peut être reçu comp. ., d'app. . qu'il était, qu'il n'ait assisté à trois séances, soit dans la L. . à laquelle il appartient ou toute autre, et, dans ce cas, en en fournissant la preuve.

Nul ne peut passer du Gr. . de comp. . à celui de M. .

s'il n'a pas assisté également à deux séances, soit dans la L. à laquelle il appartient ou toute autre L., en en four-nissant la preuve.

Néanmoins, en cas d'urgence constatée par l'affirmation d'honneur de trois FF. membres de l'at., et reconnue par une délibération expresse de la L. à la majorité des deux tiers des suffrages, les délais du comp. et de la M. pourront être abrégés, sans que ces G. soient cependant jamais conférés le même jour que celui d'app.. L'affirmation, les noms des FF. qui l'auront fournie et la délibération de l'at., seront consignés au livre d'or.

ART. 4.

On ne fera qu'une réception à la fois pour quelque Gr.. que ce soit, à moins que le cas d'urgence n'ait été déclaré, conformément à l'article précédent, et seulement pour les G. de comp. et de M..

ART. 5.

Le nombre des réceptions qu'on pourra faire en un jour n'est point fixé; on mettra tout le temps nécessaire pour faire chaque réception avec solennité.

ART. 6.

Lorsqu'il y aura plusieurs récipiendaires pour l'init. ou pour un même G., le fils d'un maç. sera reçu le premier.

ART. 7.

On ne pourra recevoir de G. symb. ou autre que dans l'atel. dont on sera membre, à moins qu'on ne présente une permission écrite, timbrée, scellée et signée par les

cinq premières lum. de l'atel. auquel on appartient. La réception, dans ce cas, aura toujours lieu au nom de l'att. qui sollicite et sous sa garantie.

ART. 8.

On n'admettra aucune présentation verbale, soit pour l'init., soit pour l'affil..

ART. 9.

Celui ou ceux qui présentent un prof. à l'init. mettront dans le sac aux prop. un bulletin contenant les noms, prénoms, demeure, âge, lieu, jour, mois et année de naissance, et qualités civiles du candidat.

ART. 10.

Le président donnera lecture de ce bulletin sans faire connaître les noms des présentateurs, et le remettra à trois commissaires spéciaux nommés par lui pour prendre des renseignemens sur la moralité et sur les autres qualités du candidat. La commission ou les commissaires feront leur rapport dans la tenue suivante.

ART. 11.

La demande en init. et son renvoi à une commission pourront, en cas d'urgence, avoir lieu dans l'intervalle d'une séance à l'autre, par ordre du président; mais alors les pl. de convocation doivent désigner les noms des prof. proposés.

ART. 12.

Si le rapport des commissaires est favorable, on ouvrira

la délibération sur l'admission du prof.·. en la mettant sous le maill.·.; s'il ne l'est pas, le vén.·. adjoint trois commissaires aux premiers pour présenter un nouveau rapport dans la prochaine tenue.

ART. 13.

Dans cette seconde séance, si le rapport continue à être défavorable, l'ajournement est déclaré indéfini. Dans tous les cas, l'admission d'un prof.·. ne pourrait avoir lieu qu'au scrutin et d'après les conclusions de l'Or.·., prises d'abord sur la question de savoir si les formalités exigées par les réglemens ont été observées et s'il y a lieu de procéder au scrutin, et ensuite sur la question de savoir si le prof.·. sera ou ne sera pas admis.

ART. 14.

Dans le scrutin recueilli pour l'admission d'un prof.·., s'il ne se trouve que deux boules noires, il est admis aux épreuves; s'il se trouve trois boules noires, il est ajourné à la première tenue ordinaire de la L.·. Dans ce cas, et sur le rapport de trois nouveaux commissaires désignés par le vén.·., si le scrutin présente encore le même résultat, le prof.·. sera indéfiniment ajourné.

Les membres de la L.·. et les FF.·. visiteurs présens au rapport pourront seuls prendre part au scrutin.

Avant la prestation du serment pour l'admission définitive d'un prof.·., un second tour de scrutin aura lieu à la majorité absolue des voix de tous les FF.·. présens à la réception.

ART. 15.

L'aff.·. ou la régularis.·. d'un candidat sera accordée con-

formément aux art. 208 et 212 inclusivement des statuts généraux ; et dans le cas d'aff., on distinguera si la demande est pour être aff. libre ou actif. Dans le premier cas, le nom de l'aff. ne sera point inscrit sur les tableaux annuels, et l'exercice des droits maç. ne pourra avoir lieu que dans l'at. dont il sera membre actif; dans le second cas, la demande en aff. active sera refusée si l'impétrant est déjà membre actif de deux autres at., ou si, ne l'étant que d'un seul, il ne justifie par un acte authentique qu'il est quitte envers la L. à laquelle il appartient. Cet acte sera déposé aux archives de l'at..

ART. 16.

L'aff. ou la régularisat. sera accordée sur les conclusions du F. Or. par la voie du scrutin de boules, et à la majorité des deux tiers des membres présens de l'at..

ART. 17.

Si la majorité n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il sera recommencé; et si ce deuxième tour ne la donne pas, l'ajournement aura lieu pour la prochaine séance.

ART. 18.

Il sera procédé à un troisième tour de scrutin dans la séance indiquée; et si le résultat est encore défavorable, l'ajournement sera déclaré indéfini.

ART. 19.

Si un candidat ne se présente pour être init. que trois mois après la date de la délibération qui l'admet, on procède de nouveau au scrutin comme il est dit ci-dessus.

SECTION CINQUIÈME.

Des Banquets maçonniques.

ART. 1^{er}

Il y a deux banq. d'obligation : un à la Saint-J. d'été et l'autre à la Saint-J. d'hiver. Les FF. absents et les FF. affil. libres seront tenus d'en acquitter le montant, qui sera fixé par une délibération de la L. .

ART. 2.

Les autres banq. seront volontaires ; il sera envoyé à cet effet à chaque F. un billet portant le prix du banq. ; le F. qui l'aura accepté remettra son billet signé au F. servant ou le renverra au F. écon. au moins deux jours avant celui fixé pour la réunion ; à défaut de cette formalité, il sera tenu du prix.

ART. 3.

Après les sant. d'obligation, nul ne pourra proposer de sant. dans un banq. sans les avoir communiquées au vén., qui donne ou refuse son approbation.

SECTION SIXIÈME.

Des Maçons réguliers.

ART. 1^{er}

Nul n'est maç. régulier s'il ne fait partie d'une L. régul. .

ART. 2.

Un maç.·. reçu dans une L.·. irrégul.·. deviendra régul.·. s'il est affil.·. à une L.·. régul.·.

ART. 3.

Un maç.·. régul.·. cessera de l'être dès qu'il ne sera plus porté sur le tableau d'une L.·. régul.·. en exercice.

ART. 4.

Un maç.·. membre d'une L.·. régul.·. deviendra maç.·. irrégulier s'il fréquente une seule fois les trav.·. d'une L.·. irrégulière ou d'un chap.·. irrégulier.

ART. 5.

La L.·. ne pourra se réunir ni s'aff.·. à une L.·. irrégul.·., quand même elle serait en demande de constitution.

ART. 6.

Toutes les délibérations de la L.·. seront exécutées tant qu'il n'en sera pas appelé.

SECTION SEPTIÈME.

Du Mot de sem.·. et des Visit.·.

ART. 1.^{er}

Le mot de sem.·. sera donné à voix basse par le vén.·. ou le F.·. qui présidera les trav.·. Il ne sera jamais donné aux FF.·. visit.·.

*

ART. 2.

Le F.·. tuil.·. le demandera à chaque assemblée à tous les FF.·. qui se présenteront pour être introduits ; mais il ne le fera qu'à l'entrée de la L.·. et en dedans.

ART. 3.

Il ne pourra jamais être communiqué hors de l'at.·. à un maç.·. quelconque , fût-il membre de l'atel.·.

ART. 4.

Il ne sera jamais donné aux FF.·. serv.·.

ART. 5.

Les FF.·. absens pendant la circulation du mot de sem.·. ou du mot ann.·. le recevront du prés.·.

ART. 6.

L'entrée du tem.·. sera refusée à tout visit.·., lors même qu'il présenterait un dipl.·., bref ou patente du G.·. O.·. ou d'un at.·. régul.·., si, après avoir été tuil.·., il ne donne pas le dernier mot de sem.·., ou ann.·. ou au moins le précédent.

ART. 7.

On ne demandera le mot à un F.·. visiteur qu'après l'avoir reconnu et tuil.·. suivant l'usage.

SECTION HUITIÈME.

Du Don gratuit.

ART. 1.^{er}

Tous les at., quel que soit le nombre de leurs membres actifs, versent annuellement et par avance à la caisse du G. O. de France, à titre de contribution, une somme de 33 fr., conformément à l'art. 291 de la section 13.^e du chapitre 2 des réglemenrs et statuts du G. O. aff.

ART. 2.

Lorsque la L. est en état de prélever cette somme sur sa caisse, les FF. ne sont plus tenus de l'acquitter; dans le cas contraire, elle est due par chacun d'eux, et tous doivent y contribuer chacun pour sa part et portion, de manière à compléter la contribution à payer. Dans ce dernier cas, les FF. aff. libres sont aussi dans l'obligation d'acquitter cette petite contribution.

SECTION NEUVIÈME.

Des Honneurs mag.

ART. 1.^{er}

Les grands honneurs se rendent au vén. d'honneur, au vén. tit., à une L. entière, à des députés munis de pouvoirs reconnus, aux off. du G. O. aff.

Si les GG. dign. de l'ordre ou le représentant du G. O. M. visitaient l'at., ils seraient annoncés nominativement

et introduits. Neuf FF.·., portant des ét.·., précédés des M.·. des cérém.·., iraient les recevoir à la porte du tem.·. et les conduiraient à l'O.·. Tous le FF.·. seraient debout, glaive en main, formant la voûte d'ac.·., et les mail.·. bat.·.

ART. 2.

Pour une députation d'at.·., le nombre des ét.·. est de sept; si le prés.·. ne s'y trouve pas, ce nombre se réduit à cinq.

ART. 3.

Les off.·. hon.·. ou tit.·. du G.·. O.·., les présidens d'at.·., ainsi que le président de la L.·. lui-même, s'il se présente, après l'ouverture des trav.·., seront reçus par cinq FF.·., précédés du M.·. des cér.·., avec cinq ét.·..

ART. 4.

Les membres du G.·. coll.·. des rites qui ne sont pas off.·. du G.·. O.·. seront reçus avec trois ét.·., sans batteries de mail.·.

ART. 5.

Les cheval.·. K.·., cheval.·. R.·. C.·., les prem.·. et sec.·. surv.·. en exercice, seront reçus, s'ils se présentent après l'ouv.·. des trav.·., par le M.·. des cérém.·., tous les FF.·. debout, glaive en main.

ART. 6.

Les FF.·. visit.·. qui ne sont pas chev.·. R.·. C.·., ainsi que le F.·. O.·., après l'ouv.·. des trav.·., sont reçus les FF.·. étant debout et à l'ordre, et conduits à leurs places par le M.·. des cérém.·..

ART. 7.

Les autres dig., dans le même cas, sont seulement introduits et annoncés par le M. des cérém. .

ART. 8.

Les FF. visiteurs désignés art. 1, 2 et 3 de la présente section sont placés à l'O., les plus élevés en dign. auprès du vén., et les autres dans l'ordre hiérarchique du gr. immédiatement après.

ART. 9.

Les autres visit. sont placés dans le même ordre, en tête des col., savoir : les chev. R. C. sur la col. du midi ou de l'ouest, suivant le rite pratiqué ; les autres FF. sur la col. opposée.

ART. 10.

Un at., quel que soit son rite, un maç., quel que soit son gr., ne pourront exiger d'être reçus au rite qu'ils professent, si l'atel. qui reçoit ne le professe pas.

ART. 11.

Le président accueillera et complimentera les commissions, députations et les vis., et fera applaudir à leur entrée.

ART. 12.

Une triple batt. sera tirée pour les vis. désignés dans les art. 1, 2 et 3 de la présente section ; la batt. sera ordinaire pour les autres vis. ; les batt. de remerciement seront toujours couvertes.

Les présens statuts et réglemens, après avoir été discutés dans les séances du 31.^e jour du 1.^{er} mois et 1.^{er} jour du 2.^e mois, sur le rapport d'une commission spéciale, composée des FF. Aug. Charrière, vén. ; Dubois, vén. d'honn. ; Rousseau, 1.^{er} surv. ; Carrau, 2.^e surv. ; Renaud, or. ; Bardet père, trés. ; Chaminade, M. des cérémonies ; Veyssiére, 1.^{er} exp. ; Dumont, 2.^e exp. ; Caminade, archiv. garde-des-sceaux ; Bloy jeune, secrét. ; Benard, M. , ont été définitivement adoptés par la R. L. des Amis persévérans, qui a, en outre, arrêté et ordonné qu'ils seraient signés par chacun des FF. membres de la R. L. , et par tous les init. , agrég. ou aff. qui seraient postérieurement admis à la participation de ses travaux.

Pour le tout devenir exécutoire immédiatement après la sanction du G. O. , et ce conformément aux art. 249 et suivans de la section 9 du chapitre 2 des statuts généraux.

O. de Périgueux , le 1.^{er} isar 5840 (1.^{er} avril 1840 , ère vulgaire).

Le président, Le vén. d'honn. , a fixé

A. CHARRIÈRE, r. + DUBOIS, r. +



ROUSSEAU, 1.^{er} surv. .

CARRAU, 2.^e surv. .

RENAUD, r. +, orat. .

Par mandement de la R. L. :

Le secrét. , BLOY.

Timbré et scellé par nous garde-des-sceaux, timbres et archives :

CAMINADE.

Vu et approuvé les présens réglemens particuliers de la R.·. L.·. des *Amis persévérans* à l'O.·. de Périgueux, pour être exécutés selon leur forme et teneur.

Fait en chamb.·. symb.·. le 4 août 1840 (ère vulg.·.)

Le président,

FROMENTIN, 33.:

Le 1.^{er} surv.:

Le 2^e surv. ²⁰⁰

FAULTRIER.

AGIRONY, 33.

L'orat..., BUROS.

Par mandement de la chamb. . .

Le secret..., LÉCOSKY, 33..

Vu par nous garde-des-sceaux et timbres de la chamb. : :

BLONDELU, 33.·



TABLE DES MATIÈRES.



	Pages.
Composition de la L.	1
Des élections	3
De l'installation des officiers	5
Du président V.	7
Des surveillans	8
De l'orateur	9
Du secrétaire	10
Des experts	12
Du trésorier	13
De l'hospitalier	17
Du M. des cérémonies	20
Des archives, de l'archiviste garde-des-sceaux et timbres, communication des pièces	21
De l'architecte vérificateur	22
Du M. des banquets	24
Du F. couvreur	24
Du député près le G. O.	25
De l'incompatibilité des offices et du nombre d'ateliers dont on peut être membre	26
Des FF. servans	27
Des rangs en L.	28
Du conseil d'administration et des finances	29
Classification des membres de la L.	33
Du prix des réceptions et aff. actives, et régularisations	34
Des contributions mensuelles et refus de paiement	35
Ouverture des travaux	37
De la police intérieure	38
Des convocations et assemblées	44
Des délibérations	45
Des initiations, affiliations et régularisations	47
Des banquets	52
Des maçons réguliers	52
De mot de semestre et des visiteurs	53
Du dou gratuit	53
Des honneurs maçonniques	55
Approbation et sanction du G. O.	59



Maçons Symbolique

ALPHABET. S.:

a b c d e f g h

i l m n o p q

r s t v x y z

u
k

z
ch.

A. B. | C. D | E. F.

G. H | I. L | M. N

O. P | Q. R | S. T

u
z
x
y



ce chiffre Maconnique est
composé de deux figures différentes
dont l'une est formée par quatre
liens, qui se rejoignent à angles
droits, formant neuf cases au logis.
Il n'y a que la case des Milles qui
soit pleinement fermée, les autres sont
ouvertes, ou l'une côté, ou de deux,
et le côté ou les côtés de l'autre
sont différents d'autre.

on écrit dans cette figure les
lettres de l'alphabet, deux par
maison case; cela viene jusqu'au
T.

on trace ensuite la seconde
figure, qui n'est composée que de
deux liens ou bâtons, cela forme
quatre angles, qui se rejoignent par
le sommet, et qui sont tous deux
également, cest dans ces angles qu'on
écrit les lettres V. X. Y. Z.

On peut venir de ce
chiffre, on trace la figure de la
case, ou de l'angle, qui enferme
la lettre dont on a besoin. et comme
dans la première figure qui va
de l'A jusqu'au T, les lettres se
trouvent dans deux cases dans chaque

cate, et qu'il s'agit de distinguer la seconde
lettre d'avec la première, ou abstenir lorsqu'il y
veut se prémunir la seconde lettre, de mettre au
point d'autre figure qui représente la cate
ainsi si l'on fait une I ou trace une
cate courue de deux les côte, si :

□ ; si c'est avec L qui se trouve dans
la même cate que l'I, mais qui se
trouve la seconde d'autre figure, ou
trace également une cate courue,
mais au place une point au milieu,
si : □ .

Si j'ai certaine d'avec C, je trace
une cate auverte pour le haut, et si l'
on fait une D la même cate avec
un point, si, pour les deux lettres.

□ □
c. d.

autre exemple, ceci n'a lieu que
pour la lettre de la première figure
lorsqu'on utilise la seconde, comme
elle y faut une à une, ou au fait
que trace la figure de l'angle
qui les envoient.

cet alphabet tel qu'il en est
est fait pour le français, qui n'emploie
ni le R, ni le W, mais il est très
facile de l'étendre aux autres langues,
lorsqu'on ajoute une ou deux lettres, et même
le V. Consonne, il n'y a qu'à placer

Tracé lettre dans une ou deux deux
lettres, et mettre deux points au lieu d'ay,
lorsqu'au contraire le cas de la dernière
lettre.

Sous le nom de (nouvelle lune) et mai Meemique	l'heure de l'heure de chaque mois	l'heure de l'heure de chaque mois
Nissan 5846.	30	31 mai
Iyar	29	30 aout
Sivan	30	29 mai
Thammuz	29	28 Juin
Ab	30	29 Juillet
Ellul	29	27 aout.
Tishri	30	25. 7 lune
Cheshvan	30	25. 8 lune
Kislev	30	24. 9 lune
Tebet	29	24. 10 lune
Schevat	30	22 Janvier
Adar	29	21 fevrier

Classification de

Mai Mois :

1 ^{er} Mai	Mai	Naissance
2 Mai	avril	Printemps
3 Mai	Mai	Summer
4 mai	juin	Summer
5 mai	juillet	ab.
6 Mai	août	Ellul
7 mai	Septembre	Tishri
8 Mai	octobre	Heshvan
9 Mai	novembre	Kislev
10 Mai	décembre	Lebath
11 Mai	Janvier	Schebat
12. Mai	Février	Adar

<u>orient</u>	<u>midi</u>	<u>occident</u>	<u>nord</u>
l'air	le feu	l'eau	la terre
la printemps	l'été	l'automne	l'hiver
l'espérance	l'âge adulte	la vieillesse	la mort
le Matin	le midi	le Soir	la nuit

La Macamie Sy mouligne
couvrant trois grades :

- 1^o celui d'apprenti ;
- 2^o celui de compagnon
- 3^o celui de Maître.

GRADE D'APPRENTI

Signe
de

Il se fait le portant la Main droite
à la large, le poing serré, la
poche droite, la relisant horizontalement
vers l'épaule droite, et la baillant
vers le bas jusqu'à la cuisse droite.

La première partie de ce signe
constitue la tête à l'ordre,

L'ordre

et la deuxième la Main droite à
la large, lorsque la première
tenuer le signe, et de rester dans
cette attitude).

L'attaquement

Se fait le clair sur la Meuse droite,
et se frappent réciproquement avec
le poing sur la première Malouche
du droit rive, bras envoi; suivant
deux précipices, l'île de l'Amblève
suitant la bâtie de la grange

La Marche

Si placé le pied droit
la pointe le devant, le pied gauche
porte devant et le devant, pour
former une ligne, et faisant
l'angle devant par le devant, l'autre
du pied droit, faisant suivre le gauche
sous chaque lame postérieure.

La Serrile

Et Sek...

Le Mot de Salle

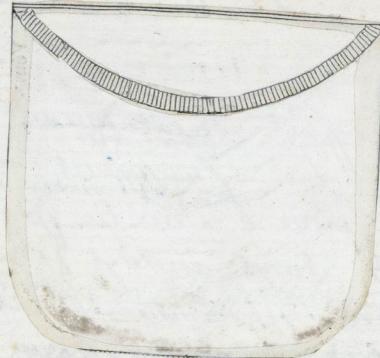
Et Tabale...

La Batterie

Se fait pour deux rives précipices
et une front, le la Meuse suivant

!! !

Tablier de A. C.



Cordon de M. .



Brassard de Maître.



Tablier de M. .

Bijou de celle.



GRADE DE COMPAGNON

Signe

Se fait le portant la Main droite
Sur le coeur, le quatre doigts
Tenu et le pouce élevé, la
Reignant horizontalement vers le
Côté droit, et la laissant l'autre
Autre part également rebrousser le
Bouy de la poitrine.

L'ordre

Et le portant la Main droite
Sur le coeur, et de rester dans
Cette position.

L'attouchement

Se fait le Se laissant la Main
droite, et frappant cinq coups
Successivement la bâtonnière du bras, puis
Le poing; main sur la poitrine
Jointure de l'Index, et deux sur
celle du Majeur.

La Marche

au battable le Calme, la partie
supérieure écartée; on porte la
pieds devant le devant, on prend de côté
on fait faire le gauche, et on
battable le Calme; on en fait
autant le portant du pied gauche
et on fait une croisière par le
devant le portant du pied devant,
accoustant le Calme.

La Sarole

Et 300.

Le Mat de Salle

Schib... .

La Batterie

Se fait pour cinq coups; deux
deux plessées, et l'autre de
croisière, qui doit être aussi
l'autre des deux autres qui sont
cinq. Sie:

!! ! !!

GRADE DE MAITRE

Signe

ou place le poing Surlé creux
de l'estomach, le doigt serré
et étendu, l'index au point
la main à la hauteur du front
et relevant un peu le corps à droite
le pied droit pointé la main, et
on revient appuyer la main et le
corps dans la même position.

L'ordre

Et de poser la main droite sur
le creux de l'estomach, et de
rester dans cette position.

attouchement.

ou le poing la main, le doigt
pointé l'index, le doigt
un peu recourbé vers l'apex
et le appuyant sur le poignet
la partie de griffe



La Marche

BRITIAM

ou assemble le talon, ou
touche la jambe droite en
avant, en la pointant un peu à
gauche, et la repoussant ensuite
à droite, et l'osant le pied à
terre, la jambe gauche croisée
derrière la droite, à la hauteur
du genou de la jambe.

ou en fait autant de la
jambe gauche, pour en pointe la
jambe droite en avant, faisant
suivre la gauche, et la croisant
derrière la droite, et l'osant
après le talon, les pointes des
pieds écartées pour former
un équerre.

La Sarole

Et Mac-bé-n..

Le Mot de cette

Gibl..

la Batterie

Se fait pour deux cuivres, Sarrasins,
deux percussions et un tambour,
comme dans la batterie d'apprenti,
répétée trois fois, sié :

!! ! !! ! !! !

ornement de la Maconnerie
Symbolique.

Le Apprenti et le Compagnon
Sortent sur l'abbé blanc
L'apprenti la bâlette rabattue
Le compagnon la bâlette relevée.

Le Maître partent de
droite à gauche, un ruban bleu
Maine. Il y a quatre passes de l'abbé
au bas desquels sont attachées
une cuirasse et une épée croisée
en sautoir et dorée.

Le l'abbé est levé et
double sur bleu.

HIEROGLIPHES
DES
CHAPITRES

LL G C T T Y
J L P C Y EEC.

□ = F J C U
D. h m q v z.

— □ = N = Z
S e i n r x

+ L ÷ T F U
a c f K o s.

MACONNERIE

DE S

H.: GRADES.

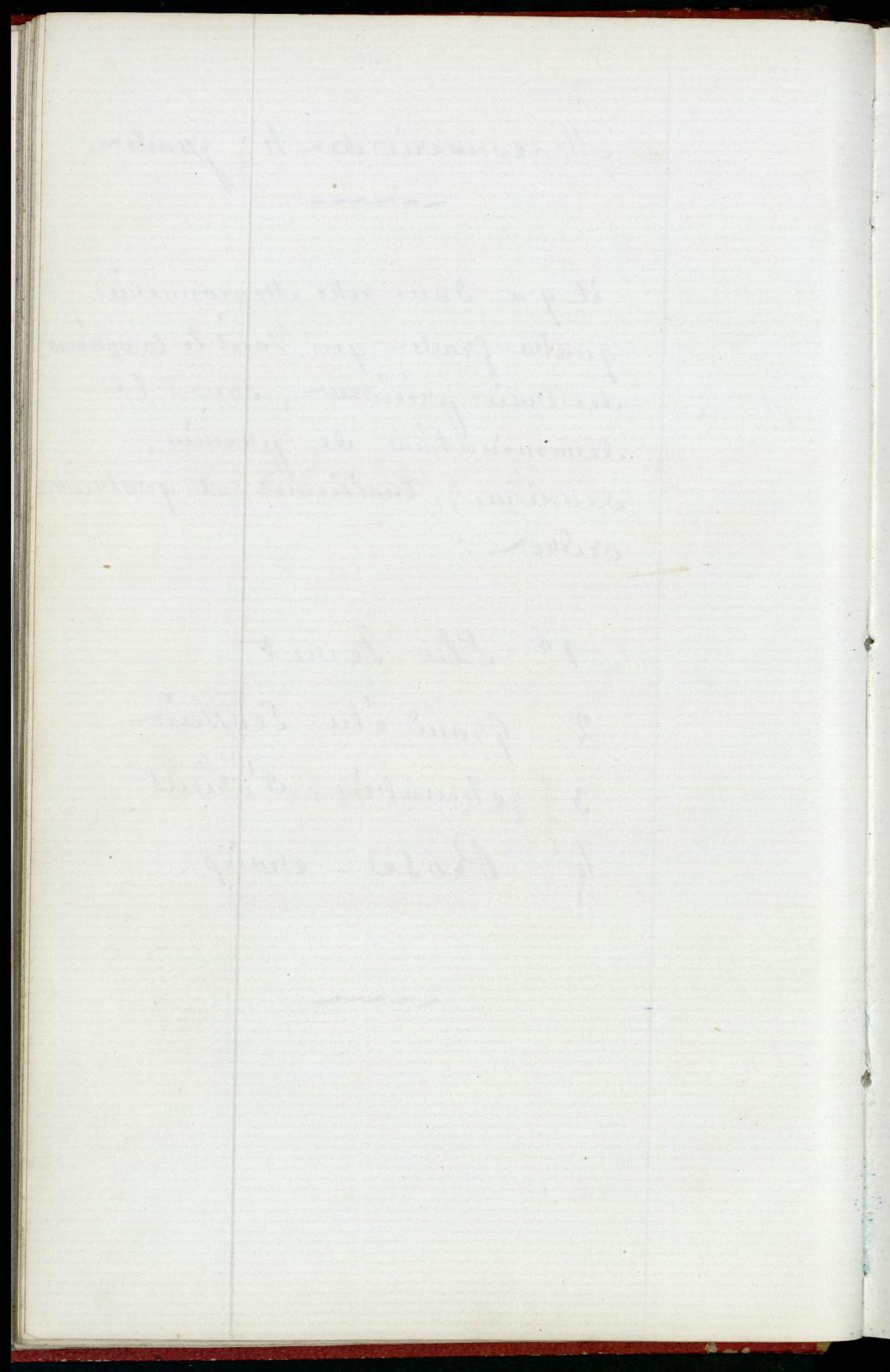


HEROES
CHARACTERS
LITERATURE
MATERIAL
SOCIETY
SCIENCE

Macommerie des 4. frères.

Il y a dans cette Macommerie
quatre frères qui sont le complément
des deux précédents, sous la
dénomination de premiers,
deuxièmes, troisièmes et quatrièmes
ordres.

- 1^o Elu secret
2. Grand élu Lévrier
3. chevalier d'orient
- 4^o Rose - croix.



Gratia d'Elle Secret
au premier ordre.

Signe.
Sur

Se fait pour celui qui le
recevra, en lissant le poignard
de la main droite et le levant
comme pour frapper
celui qui reçoit fermé la
main droite, le poing fermé en
l'air, et le poing aussi fermé
le levé, puis le recevra.

L'ordre.

Si il le permet La Main droite
le poing fermé, et de la partie
aussi une peu sur le côté, vers
la hanche droite, et au cette
dans cette position.

L'attouchement

pour celui qui le devra le
de ferme la main droite, le
pour leu', et de la presenter à
celui qui repoussé, lequel doit saisir
le poing du l'empereur avec
vitesse, ce qui se réjette pour faire

Le mot

Et netkar - ne'kow.

Le mot de passe

Atibal

La Batterie

elle se fait par neuf ays
distance de huit à neuf. et
égaux.

!!!!!! ! ! ! !

La Marche

Se fait par le chef par l'apprenti,
l'œuvre par le compagnon, et
l'œuvre par le maître.

de dévotion

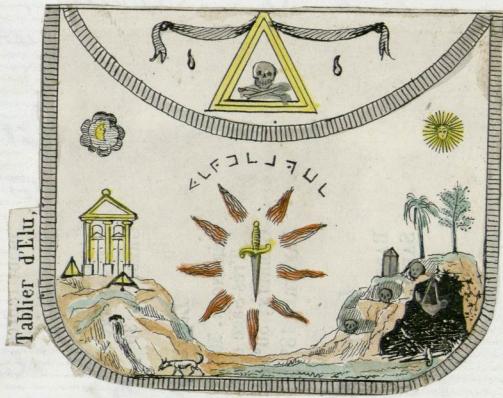
Dance gracie le coude le joint
de gauche à droite, c'est un rebat
main de quatre pouces de longeur et
maine. Sur lequel sont peintes
au bras de l'or le argeut. Nez, tête
et main, avec cette légende :

VAINCRE OU MOURIR.

Le bracelet coude est attaché
au petit doigt et la main
est dorée, et la hanche en argent
Le poignet est levé et
doublé de main; on peut y faire
bouclier ou prendre quelque figure
qui aient rapport à la mort et
aux Nez attaques d'HIR.



Bijoux d'Ehu



GRADE DE GRAND ELU
ECOSSAIS, OU 2^{me} ORDRE.

Signe

on porte la main droite étendue à
l'épaule gauche, la main serrée
la paume de l'index, le petit doigt
de l'ôte du visage; et on la retire
le doigt ouvert vers la hanche droite
(ce signe sent par une élévation l'apprécier
et saluer)

on y répète par le signe du
ventre coupé, qd'il se fait le
sautant la main droite, la paume
de l'aine, vers la hanche gauche,
et la serrant horizontalement
vers la hanche droite, comme si
on se coupait le ventre avec le
petit doigt qui doit être étendu
de l'autre.

L'ordre

Et de porter la main droite
à l'épaule gauche, et le reste
dans cette position.

l'attachement

Se donner le present Mutuetem
la Main droite, et se la remettre
trou faire. Se disent à chaque remise
d'une des deux mots suivants :

Bérit - Nédeu - Schel'mouth

la Marche

elle Si Speciale pour 3. 5. 7. 9. de
côté ; Savoir : Trou par l'apprenti
du pied gauche, Cinq par l'apprenti
du pied droit, Sept par l'apprenti
du pied gauche, Trou du pied droit,
trou du pied gauche, Trou du
pied droit.

Les mots Sont :

Schem - Namou - Shorak
(c'est le nom inexpliquable)

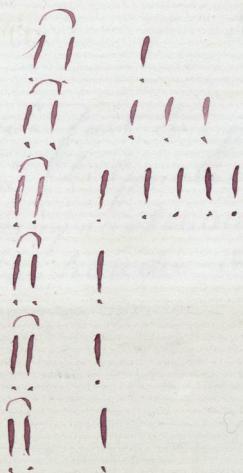
la Mort de Salle

El hanam

(qui signifie à dieu gracie)

La Batterie

Se fait avec 3. 5. 7. 9.
sic :



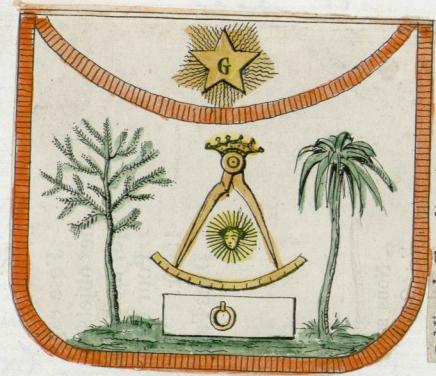
decoration

Dans le gantier, le coudeau est en ruban
avec une chaîne, large de quatre pouces
que l'on porte de gauche à droite
au bas duquel est attaché un triple
triangle en étain clair, mais que
la décoration l'autre.

Le Câbleau est levé et
tenu par la poche, et on peut y
faire pendre le levier ou l'attribut
analogues à la exception.



Cordon de Chevalier écossais



Tablier de Chevalier écossais

GRADE DE CHEVALIER
D'ORIENT OU 3^{me} ORDRE.

Signe

Se fait le portant la Main droite
à l'épaule gauche, et le la descendre
diagonalement et le Serpentant à
la hanche droite

au repos à ce Signe, et
Soutient la Main à la hanche
gauche et la tient diagonalement
à la droite, aussi le Serpentant.

L'attachement

Se fait le portant la Main droite
au poing comme pour combattre,
ensuite relâche le poing à droite,
s'attache le pied droit devant le
gauche, la Main gauche élevée
et étendue, comme pour se battre
quelque, sorte que les deux
FF. Se renvoient les deux
Mains gauche soutenue, et
sous le bras s'embrassent.

Le Mot
Et Iuda

à quoi l'on répond
Benjamine

La Motte de Salle

Sout :

Ya Venerum, hammen

L'ordre

Et de l'œil sur l'épaule et de l'autre
à plat, la poitrine sur l'air le long
du bas corps, le poing à la hauteur
de la hanche droite.

La Marche

elle se fait pour sept pas ; sauvé :
un pas de Mâtre en avant,
un pas de Mâtre en arrière
et un seul pas ordinaire en
avant, le pied sur l'équerre.

La Batterie

se fait pour sept coups ; sauvé :
cinq coups l'épaule haute, l'isthme
des deux derniers qui doivent être
répétés.

Sic :

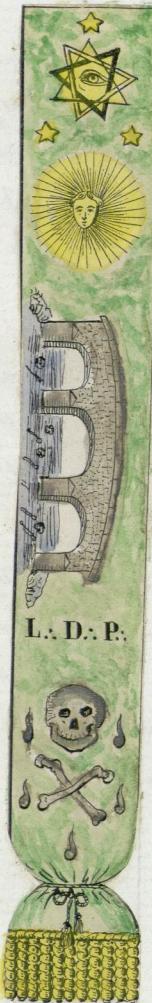
!!!!!! ??

decoration

Dans le fronde, le courant est un
ruban rect-^é d'eau Mise^é, large
de quatre Souver que l'acquante
de gauche à droite, une baraque
Sont deux épier crevées Salle Cigale
triangle.

Le Cablier est levé^é il a vent
et double^é de Mise^é courant. on peut
y faire perdre au brame des aultres
analogues à la réception

on peut la cinture une
échape de l'affetar rect-^é d'eau,
et on y fait perdre au brame
en part sur une flèche avec la
cette lettre L. D. P.
liberté de son.



Ordre de Chevalier d'Orient



Tablier de Chevalier d'Orient

GRADE DE ROSE CROIX

OU 4^{me} ORDRE.

Signer

Il y a deux Signer, l'une de demande
l'autre de réponse.

Le premier est de lever le
yeux au ciel, de porter le même
Temps le deux Mains à la hauteur
du front, le poing fermé,
et les doigts écartés,
et les mains retombées ainsi serrées.

Le deuxième est de lever la
Main droite à la hauteur du front,
le poing fermé, à
l'exception de l'Index, avec
lequel on touche le ciel, ayant
aussi le yeux levé.

Il y a même une troisième figure
qu'on appelle Signe de secours, tel
que se fait que lorsqu'on est au
danger, on envoie la main droite
vers la gauche, à la hauteur du
front de l'autre.

ou y répond en envoiant
la gauche gantée vers la droite
et la main droite.

L'attachement

Se fait le vingt et un le mois de mai
Sur la poitrine l'une de l'autre de
la maniere suivante.

celui qui demeure porte sa
main droite sur la manuelle droite
de l'autre, lequel fait aussi la
main droite; puis entre celui qui
demeure porte la main gauche sur
la manuelle gauche de l'autre, qui
fait aussi la main droite

ou l'oreille et ouest tout
bas:

Immanuel.
à qui au repos,
Sais profonde.

L'audace

Et l'audace le deux mois
avril sur la poitrine; cela
s'appelle le signe du Roy astur.

Le mat
Et Inri

Le Mot de d'alle
~~
Est Emmanuel

La Batterie

Se fait par sept canons Egaux de
Poids à sept, et distants de la
Machine suivante

!!!!!! !

Centrer le feu qu'un bateau
et qu'un bateau du châtelier, ou doit
être à l'autre, et faire une
perquisition.

La Cératine

Dans le grande il y a deux
armes à feu.

Dans le premier appartenant
à l'autre. Il y a une partie de l'autre.
c'est une canette noir mainé, et
opposite pour le largement à
l'autre et à l'autre il y a une cravate
de ruban. L'autre il y a une partie
de large, et sur le bas de ce canette
est attachée une petite cravate le long

ou l'écailler) fauillue). cette envoi
dait être riveye, chargée d'un este
Spanouie de or, ainsi que la
fauille; et le pieu le second ait reu
le bar de la envoi, et inerusté
dans la matiere de la envoi, qui
dait être attachée à un petit ruban
rouge.

Le Cablier Dauy est appartenem
et levé et levé le bras.

dans le second appartenem
le coulant se pente également le
Soutain; cest un ruban pour le
Meine, de quatre pence de
l'angle, levé à cheval s'un
ruban l'rait noir. au bar de
ce coulant, il y a une rosette noire
qui est attaché le bijou, qui est
un campar ouvert, dont le
Soutien appartenit lors un quart
de cercle; lors un des bras est
graué le mot Sacré du gracie le
caractere hiéroglyphique, et
de l'autre le mot de Salle.

La tête du campar est terminée

Il y a au dessus de la forme antique
à double seuil, laquelle doit être
en argent; entre le bec et le
quart de cercle, il y a une croix
rayonnée. Le pied de la croix
porte une croix de cercle, la
côte doit pointer sur la tête
du bec, et la branche de
côte doit pointer l'une des branches
au bas de la croix, l'autre
côte, il y a un aigle les ailes
ployées, et de l'autre côté un
sélénium avec la petite Dame Lune
née.

Entre l'aigle et le sélénium
doit sortir une branche d'acacia

ces deux aigles sont en
argent, aussi que la croix et
la croix l'autre est doré.

questions.

D. D'où vienez-vous ?

R. de la Judée.

D. par un aigle vous parlez ?

R. par Nazareth.

D. qui vous a conduit ?

R. Japhaël.

D. de quelle tribu êtes-vous ?

R. de la tribu de Juda.

D. d'ailleurs le quartier initial de ce quartier nous.

R. on le fait.

D. que faut-elle faire ?

R. INRI.



Crachat de R. +.



nombrEs

Mois

9	9	P 90	900	9	6 9000	9	9000	9	9000
8	4	P 80	800	8	h 8000	8	8000	8	8000
7	7	P 70	700	7	l 7000	7	7000	7	7000
6	1	P 60	600	6	l 6000	6	6000	6	6000
5	1	P 50	500	5	l 5000	5	5000	5	5000
4	Y	P 40	400	4	l 4000	4	4000	4	4000
3	1	P 30	300	3	l 3000	3	3000	3	3000
2	1	P 20	200	2	l 2000	2	2000	2	2000
1	1	P 10	100	1	l 1000	1	1000	1	1000

ce figurent plusieurs glypheques ne se distinguent
pas entre eux du tout, mais sont, quant

on voit également que le nombre plus
fort au deuxième pour le premier
plusieurs figures par exemple
pour le premier 12,700, on voit de
ce train figures.

Li li li

Donc la première vaut 7000, la
deuxième 5000, et la troisième
700 = 12,700.

et l'exemple fait suffire pour
l'intelligence de ce chiffre.

note sur le nom de lais.

on voit de la démonstration de
lais de l'année civile des hébreux
qui commence par le mois Tisri,
qui commence par le mois Tebeth, premier
mois de l'année Maoz, pour l'année
du mois de l'année, et que au
vient le premier de l'année, on voit de
la figure du premier sur les membres,
mois au fait faire attention que
la date de l'année ne doit pas être
celle de l'année courante, elle doit

Se retenir le nombre des révolutions
 de trente ans auxquels se sont
 succédées depuis la naissance de
 notre sauveur rédempteur J.-C.
 et le nombre d'années qui se sont
 succédées depuis la grande éruption
 de l'année , sauf la quatrième.

Le G. M. Roettier de
 Montalet, Grand Maître
 en 1804 était le cinquante
 cinquième.

Mois du calendrier de l'égire.
 — — —

1 ^{er}	Moharram	7 ^e Radjeb.
2 ^e	Séphir	8 ^e Séhaban.
3 ^e	Rabré I.	9 ^e Ramedhan.
4 ^e	Rabré II	10 ^e Séoual.
5 ^e	gioumadi I.	11 ^e d'oulcada.
6 ^{me}	gioumadi II	12. d'oulhadjé.

Mois de l'année hindoue.

1 ^{er}	Varisakha.	7 ^e Kartika.
2 ^e	Djyaichtha.	8. Margasirsha.
3 ^e	dekhadha.	9. Sôtha
4 ^e	Grâvana	10. Magha.
5 ^e	Gîadha	11. phalgouna).
6 ^e	es Wîna	12. ashâdra.

fester Maesounguer
ann'

apprenti 5^e jéau Bayle .. 24 Juin
d'auyaynau 5^e jéau l'Evangélique .. 29 decembre
Me autre 5^e Geugge fete de la
2. 4. 5^e Anglettere .. 23 aout
5^e audee (fete par
La G. L. d'Leville.

heure grande.

Grande Clef Salfate
14^e degré.

chevalier d'or et
15^e degré.

Sucre de Jérusalem
16^e degré.

chevalier Rose croix
18^e degré.

grande Ecossair de
Saint audee,
29^e degré.

Souverain grande
Inspecteur Générauer.
33^e degré.

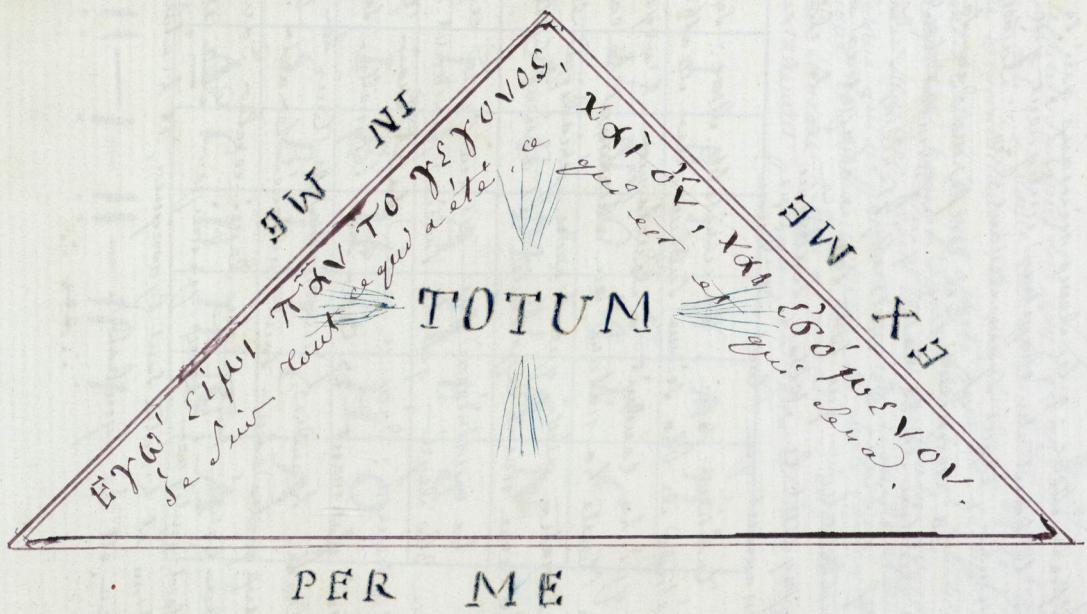
anniversaire de la dédicace
du Temple, 5^e Juin de la
3^e Lune. 20 mai
Yenne l'quinorciens, en
memor de la Nubile contres
du Temple 23. ybre

anniversaire du retour de
la Captivité
des ambassadeurs à
Jérusalem. 23 Mai
2d decret
Soleil-Saint. 1^e aout

Yenne de l'audée 30. ybre

commémoration du
Jour des biens des
Templiers aux cheval
de Me alte. 1^e octob
fête anniversaire de la
Meae. 24 decembre





Séisme subiçee.

la première face contient l'alphabet et les chiffres. Moës : ; les deux noms qui se trouvent dans le haut du chapitre indiquent que leur but n'importe, étaient de deux de dieu, l'autre St. Etienne.

La deuxième face est composée dans la composition une division de 81 cases qui forment le cadre des neuf, au cœur desquels est placé le symbole de l'arche de Noé, qui sont sur le chapitre et qui accompagnent le delta, symbole de la division, et indiquent que tout est divin.

Troisième face, la véritable Moës : le cœur à l'étude de la science subtile de l'arithmétique, ce qui la conduit à développer l'organisation de cette nature, en observant le cœur des planètes, ainsi que l'ordre périodique des saisons, le cœur nous représente cet ancien système.

La quatrième face est un grand cercle divisé en 360 degrés, que le soleil parcourt dans les 24 heures ; dans ce cercle sont trois triangles qui forment 27 cases. Dans lesquelles le Soleil traverse l'année, indiquant le cœur des principes aux quatre coins sont indiqués les deux de l'arche sont deux demi-cercles. Dans lesquels sont indiqués deux principes : Dieu et Nature, l'un et l'autre sont symboles, et l'étoile placée en est le symbole.

.....

Carre' Mystique.



il est difficile sur tout le pays d'Angleterre de se faire recevoir
dans les Tch. à cause des altérations appuyées. D'autre part
Mme de Scoville, la créature de Mme Cromwell, est une
intelligente et sage. Je suis affecté par le mystère de
l'anglais et de l'allemand, et veux subtiliser au bout de
quelques années l'apprentissage, et veux subtiliser au bout de
quelques années qui ne présente aucun significatum. ce Carré
mystique renferme renferme la clé sacrée et de
quelques années d'âge et accepter l'anglais, le plus
communément pratiqué, je serai utile. La clé sera facile

T	I	B	V	B	A	H
J	U	N	O	M	E	C
O	A	B	M	N	A	N
H	L	C	A	A	E	C
Z	I	E	H	L	H	O
O	S	B	T	I	C	A
B	A	C	B	H	N	A

!!!-!-!!-!!-!

Le Sept illeuree de l'astre, Saet, Celleeee l'echelle
de Mithra et l'echelle de Jacob le Sept planetez precieux
Celleeee et qui jouent un role tres important dans les
initiations et avec quelle se rattache la doctrine de la
purification graceelle des ames.
en planete Saet.

- I. Saturne.
- II. Jupiter.
- III. Mars.
- IV. Le Soleil.
- V. Vener.
- VI. Mercure.
- VII. la Lune.

Les deux col. Saceres figurent les deux phallos
generatrices des Cœcylos anciens; generatrices l'une de
la lumiere, de la vie et du bien, l'autre des Cœcylos
de la mort et du mal, qui subtilement l'opposent au
moral - la forme de Saceres qui les commandent fait
l'ambiguie des deux, ou de l'organe femelle que
reçoit et perceve le ferme bon au dehors qui y depose
l'ame des deux principes. L'osseuse de chaque col et
de son chapiteau represente, sans forme d'hieroglyphe
à l'exception de l'ingain des dieux, la nature
actrice et passive.

à une autre partie de ces, les col. representent l'imm
ambiguie des deux Sols terrestres, cette double nature de
la lumiere du Soleil precede l'annee, elle rappelle les
deux col. d'hercule, une des nacelleuses personifications
de l'autre des deux, avec le pallage à l'annee. Les deux
signes des zodiaques sont symboles avec les deux Gravures
d'hercule

on fait que l'ayant le initier de l'Egypte,
sythagore prédicait que les deux astres sont placés
à des distances égales, et que leur éclat égale
rapelle primitivement une similitude évidente que la
nature de nos organes ne nous permettait pas
d'entrevoir, mais qui était le partage des deux Egyptiens

par lequel il allait à Graecie les planètes.

Sur la cat. de Gauche est gravée la lettre J:
sur l'autre la lettre B:

Les deux cat. sont peintes de couleurs différentes
l'une en noir celle de l'autre en symbole de
la Vérité, de la Mort, l'autre celle de l'Amour de la Mort
symbole de la Vie de la Mort (mais). C'est une allusion
aux deux principes de la Vérité et de la Mort (de la Vie
et de la Mort, de l'Amour et de l'Amour) dont le J est
alternatif. Entre-temps l'équilibre initial.

Les lampes d'initiation étaient l'image symbolique
de l'Amour. La route des lampes était celle de l'antique
place d'armes colonnes qui figuraient les douze signes de l'année.
La plate-bande qui couronnait le cat. s'appelait Zoophore
ou Zoétique et sur elle étaient signés les douze signes du zodiaque
à chaque cat. quelque peu aussi, la lyre (appelée
symbolique de cette manière), que, lorsque les deux initiales
précèdent le mouvement des corps célestes, mais que lorsque
quand soit, y étaient placés les signes du zodiaque. Le
corps de cette lyre était fermé par le Christ et le corps
comme le corps animal qui, lorsque avait été purifié
à l'assomption de la Vierge, était devenu le symbole de l'âme
qui la possède; les lames des nombre de sept, plusieurs
allusions aux sept planètes alors connues.

Les officiers qui présidaient aux initiations antiques
représentaient des grades et grades de la Vérité, l'Egyptien
(qui devient le V.) figurait le dieu-ouragan le Graec
architecte, le dieu-protecteur du Graec. La Dame
Sacerdotesse (qui devient...) représentait le soleil; il est
peint l'image sur la vitrine. L'Egyptien (2^e sacre)
représentait la dame (il était dévoué au Graec de cette
époque). Enfin le (Graec) Pénitent, ou l'assaut sacré
l'initiation de l'initiation. Symbole était la parole
c'est à dire la Vie, dans la langue mystique.

Héraclite, la même qu'osiris, que dit Heraclite, que
Héraclite, que Balder, est une des stèles grossièrement
de l'assaut, Héraclite, signifie en Héraclite; vie élevée; ce
qui désigne bien la position du soleil par rapport à la Terre.
ou l'appelle aussi Héraclite-abîm Héraclite (j'en ai alors dit
aussi Héraclite Héraclite et Héraclite abîm, la stèle disparaît que
chez les Egyptiens, pas le autre naturel et osiris. Cela est
et le soleil qui l'assaut au soleil d'âme; cela là, le
soleil qui devait à la stèle épouse.

succession des Mythes antiques, le Moë : a un point de similitude avec les mythes de l'empereur romain Auguste, qui, dans son épitaphe, se présente comme le plus parfait des hommes, et le plus parfait des empereurs. Les ages sublémation des dieux grecs se rattachent à cette théorie, ainsi l'appelle-t-on l'âge des dieux : une naissance de la génération, qui comprend les dieux premiers : d'abord les dieux et préteurs, le Cœu, l'Univers, à l'origine ; naissance de la race des dieux caractérisée par la ligue des dieux. Le Moë est à sept ans, naissance de la perfection, par alliance du sept planètes connues qui composent le système céleste antique, pour alliance celle-ci avec l'empereur que les anciens ~~disaient~~ disaient être l'empereur Auguste, et qui l'empereur Auguste fut admis dans le septième lumineux, siège et frappe de l'âme universelle.

2. L'origine de l'race (Mosaïque), désigne la double race qui tient à deux, attire à l'homme vers l'espous et vers la mort, vers la mort et vers la vie.

— Le Soleil qui éclaire le Temple
est à l'occident, à l'ouest et au Sud il figurent
la Lumière des Firmament ou la Lumière du Soleil
et par lesquels la Lumière éclaire le Temple
— Le Temple complétabilité retrouvent la Lumière grande
Lumière de la Mer : le Soleil (la Lumière) et la Matière
de la Rose — le Globe céleste abrite la Lumière
du Temple — le Soleil désigne l'entrée de la
chambre des Mille, c'est à dire la ligne qui sépare
le Temple qui finit et le Temple qui commence, la
Mort et la Vie, le Temple et la Lumière —
la pierre levée, est le symbole de l'âme de l'Homme,
avant que le travail de l'âme ne l'ait poli et fait
disparaître les défectuosités, la pierre a été la

Bole et calique et le sommet d'ayramidal, ou la pierre
calique à pointe, est l'assemblée de l'ame perfectionnée
qui aspire à semeutes vers sa source, c'est l'altérité et
spécial des creep :
autre

Le cougar prétend au soleil : d'écouter de temps en temps
un cougar pour la lumière de la vie et de la bonne
le meilleur, de se dépendre des lectures de l'argumé
le meilleur de l'écouter sans celle à la perfection.
L'équerre et la ligne d'aplomb, d'être l'équerre
et droit.

et d'aut. La Ville d'etre indulgent pour les autres, et
etre prompt à reculer devant les autres.
La place de la Ville, de ne pas accorder de place
que la Ville ait à lui à la place à la Ville.

Savez la Mythologie Egyptienne, l'Egypte
Le dieu principal de la Céleste Caverneau
assez de le bon prince le soleil. Il le donna
à un festin auquel assistaient les dieux. Sur la
fin du repas, Typhon détruisit la Caverne au
couverte d'un grand rocher, et il sortit de la Caverne
à celui d'entre lesquels il échappa. Dans l'intérieur
les dieux avaient également la capacité. Lorsque vint
le Rêve d'Osiris, il s'y placea sans défense ;
devoir, à peine s'y fut-il assis, que les dieux écrasèrent
fermement le coffre et l'y emprisonnèrent.
Lorsque il alla au Nil. C'est ce
même coffre, appelle Tabernacle d'Osiris, que le
prêtre d'Osiris Egyptien portait sur la grande processions.
J'aurai certaines Tabernacles publiques, où il y a de
l'origine de Tabernacle de Jésus et de catholique. Le Père
n'a pas fait celle de l'Église de l'Église de l'Église.

Le Myttee de l'ain faireoit le plus le
plus impoerant de la religion d'Athènes, il
n'etoit pas de ceo que le mette le partage d'une
Société d'antiquité. Le Guerrier ne se batoit
pas de la Lépre et de la peste, l'aiterait il
appartenir à la république. Le décret qui déclarait
ceo rapport à l'ain célébration, étoit placé sur
la même ligne que ceux qui affectaient à la pureté de
l'état et pour que la religion réelle, - prétendait
qu'Athènes étoit fauise pour le dieu le Sacerdot
fut mis à la mort. Après la mort de
de l'adieu (1) des peuples ayant célébré le
Guerrier républicain, la direction des Myster
fut confiée à l'un de ses premiers magistrats, cette
foule sacré lui fit élire le nom d'archaïs
Roi. - quatre élémitre pris dans
le Sacerdoce et avaient l'interdiction
suprême sur tout ce qui avoit rapport au culte
secret d'Eleusis, l'Inéphante, le Céleste
l'Inécessée, et l'Epitome - Ces quatre
étoient l'ain de l'adieu (famille) des Lumières
de celle des Céleste, qui n'étoit qu'
échelle de la première,

(1) L'ordre fut le dernier roi d'Athènes, fils de
Mélaetho, ayant appris par l'oracle que dans la
guerre faite par les Athéniens, l'avantage resteroit
à ceux des deux peuples dont le chef ferait une
alliée la victoire à Athènes, il le déclara et se
retira au village des Lumières. Le Athénien ne
savoit pas une ligne de ce que apprit lui, alors
la régence et déclara l'autorité à un archaïs
perpétuel. Cela avoit duré 28 ans, de 1100 à
1132 av. J. ch. (δέκατη γε γενερα). Il fut alors
de mort le village des archaïs à l'ordre de la mort
que pour l'adun cunis. L'archaïs qui pour la cérémonie, la
ville palmyraine commandait les armes.

Le Hierophante (1) qui venait avec aussi le Préfet de
la Mystagogie (2) et était chef des Mystères, sa
personne était sacrée ; le athénien ne se dirigeait pas
avant d'approcher entre le Hierophante et les dieux
au temple de Zeus (3) où il était adscrit. Il devait faire la
durée de son ministère, qui était à vie, il était
désigné par son nom (3.) et destiné à
une carrière perpétuelle, son préfet de ligue
ne permettait pas d'obtenir cette fin (4)
à moins que l'heure de la divinité créature
(Demisugos) n'arrive, le moment où
la divinité, le Hierophante l'informait que sa
longue carrière et son air impétueux était arrivé
sur son trône (5).

Le second ministre d'Electe était le
Despouque (6) son nom indiquait sa principale
fonction, elle consistait à porter le flambeau sacré
en soleil d'or brûlait sur sa poitrine, sa chevelure
et son bracelet, arborant le frontal de Diadème
appartenant au costume de celui du Hierophante
(7) il assurait à la tête des Supplices,
deux il était le chef, et préparait à la procession
du flambeau.

(1) Vauclusier cite le fragment d'un hymne que succédaient
se trouvent les noms des quatre premiers qui complétaient le ministère : ce sont
Cryptotème, Lumolys, Caleum et Isolos.

(2) Hierophante, qui révèle les choses saintes, de Ieros, saint, et de phainein,
de montrer, je montre la lumière. — Conducteur d'un initié.

(3) Cet nom chez les Hellèbes, de prononcer le nom sacré du Dieu suprême
d'honneur, que le Hierophante représentait à Electe. Sauf le nom de Demisugos
peut le faire une idée de la dévotion qui inspirait ce sacrifice, il était d'autant
plus abhorré de dévoiler le nom sacré à la divinité une fois qu'il eut.

(4) quelques auteurs disent que il obtiennait cette fin que possédait son favori du
sacerdoce, il pouvait être marié, mais avec une seule épouse.

(5) Le Hierophante avait son nom Ministre du Second archevêque appeler
Exageter, explicateur des choses sacrées.

(6) Porte flambeau.
(7) Il portait au dehors le arment sacré de son ministère, à la bâtie des
Mystères en partie pour faire au roi la dévotion que l'empereur Caius.

1. Hérocercyce (1), célérait des cérémonies de mystères
principalement formées d'actions sacrées, veillant à la sécurité des
Mystères. Elle déclencheait les préparatifs du sanctuaire de Cérès,
et était chargée d'introduire les initiés dans le temple et
d'y faire régner le plus profond silence (2); il portait à
la main pour l'admission.

2. Epibome (3) était le dévouement des ministres des premières ordres
de Cérès avec d'un croissant d'argent; il aidait l'hierophante
dans la fonction de son ministère (4) pour les quatre rituels
réunis de robes de parure; il portait dans l'enclos des mystères
de Moyenne, et une clef suspendue à l'épingle (5).

un grand manteau de prêtre d'un ruyz impénétrable
recouvrant la fonction secrète, et assurait à l'abri des
processions nocturnes. Ces vêtements étaient d'assez
(6) de l'archéophore, de l'architrite, étaient consacrés au
culte particulières d'Ishtar, de Cérès, consacrées contre la
lune, et de parure.

Le Syrophore (7) et le Savage (8) étaient chargés
 principalement des rituels mystérieux.

Le Syrophore sacrifiait les récipiendaires, et avait, après
le sacrifice, la direction des mystères d'Agro.
L'hérosme (9) était de la flèche sacrée, le lichenophore,
ou Scaphophore, portait le vase mystique.

Le Savage (10) était chargé des processions nocturnes, des
processions et des cérémonies portant les bœufs
d'ablation et des vêtements qui étaient associés à
quelques mystères.

(1) Rêveur sacré.
(2) Il préparait la procession des lampions sacrés, et avait la femme le

(3) Il préparait la procession des lampions sacrés, et avait la femme le
l'archéophore, dans la fonction mystique.

(4) M. de la ville ainsi que qu'à l'exemple des prêtres d'Ishtar, il portait une
une plus grande partie autel dans les processions sacrées, l'Epibome (assis
à l'autel.)

(5) Il déclencheait le culte des ministres des premières ordres, fait les rituels que ceux
des chefs des associations, ainsi l'hierophante est représenté par le dieu de la
l'archéophore et l'architrite flanquée au centre de laquelle se trouve la
lettre Jod, Manzana indiquant l'être inerte. lequellement de l'autel
étoile, le dévouement des grecs. Le soleil et la lune, symboles du
Sacrifice et de l'Epibome. Sont conservés au bout de l'autel, l'autel est
étoile sont appellés lumières, de l'hérocercyce, ou a fait l'ac. l'étoile
étoilé à l'autel.

(6) Régulatrice des dévouements sacrés et du secret qu'il déclencheait également.

(7) Célérait dans la nuit d'Isachagogue ou dans le d'Isachagogue étaient chargés de
l'archéophore d'Ishtar d'Ishtar à l'autel.

(8) qui ferme le feu.

(9) pour la sainte veillée; on croit que son passage n'était pas de pieds
mais sur l'autel.

Le Mythe de Cérès était célébré dans la banlieue d'Eleusis, petite ville située d'Athènes d'Eleusis dont Stater (nom du lieu de 2500 habitants) plus 1950 habitants, ville ancienne, suivant l'ancienne d'autrefois, qu'elle fut (au lieu 1280 habitants) Eleusis était à une jolie distance de la mer 1750 par le métro, suivant le 1^{er} étage. Eleusis signifie entre deux terres, d'Eleusis représentant Cérès dans son char tiré par des dragons, une déesse de la mort.

Le Couple sacré où le célébrerait les
Mystères déjà recouverts, fut élément des
seuves que fit par Tercey, aussi les Simplices
reveraient-les l'initiation aux deux et aux
deux, une qui fermelle interdirait une
couleur, l'autre ouverte le couple à certains noms.

les révoltes voulent donner un nouvel aile
aux mystères de l'éros et de l'estivation à sa
meilleure occurrence. Le plus formel est l'inter-
vention, étagée en cinq étapes, de ces deux
collaborateurs qui contribuent aussi à la réalisation
du tableau de l'ordre, d'estivation et
d'extinction.

S'agissant des émoluments de l'empereur et de l'impératrice, il convient de rappeler l'opinion de M. Wood et de l'opposition républicaine.

Le temple faisait un carré long, sa longueur était de 363 pieds, sa largeur de 307.

Il était construit sur modèle pentagonal
et l'angle du côté de l'abside. (Il devait
faut évidemment que d'athènes). 10 colonnes corinthes
en décorent la façade principale et formaient
les ailes l'édifice (un vaste et magnifique vestibule
(les ailes avaient six pieds et deux de diamètre
les corinthes, si j'ose dire, cette partie de l'édifice
n'appartenait pas au plan architectural, mais bien à plusieurs
qui ont le siècle après Jésus-Christ).

une sorte d'assemblée, Entrer dans le Marabout. En
Meilleure blouse, porteraient la gueule des initiés aux
petits mystères, pendant l'instant qui précédait
la dernière initiation.

Le temple était divisé. En deux parties
la Seigneur, celle mystique au nef, et le sanctuaire
au Célestier. (ce dernier état était particulièrement
consacré au sanctuaire d'Eléazar.)

Le sanctuaire dans lequel l'hierophante
seul avait le droit d'entrer, était séparé de la nef par
une colonnade et l'unique de veiller de prêtres.
une vaste partie s'ouvert dans la partie claire
au delà du sanctuaire.

Dans le temple se trouvaient des
tableaux très beaux, semblables à ceux de peinture
de l'antiquité, c'étaient ceux à qui l'imagination
peut tout inventer de plus délicieux.

Les autres tableaux et icones, plus
majestueux que le Corinthien, dévoient ce
monument superbe, qui suivait strictement
le temple commun de l'antiquité.

avec l'entrée du temple brillaient plusieurs
autels et des monuments destinés à des usages mystiques.

Cel' était le saint temple d'Eléazar il fut
couvert par les flammes, dans le second siècle de
l'ère religieuse il fut brûlé et détruit, mais dans
l'état d'abréger le frère il avait de grandes
belleways de pierre antique splendides.

c'était dans cette valle et falaise
encinte que le célébraient ces mystères si longtemps
révélés, c'était là qu'entraient les saint ce que la
religion pouvait avoir de plus auguste et de plus
saint, aux milieux des prestiges les plus ébattants
que l'hierophante faisait Entrer la voie
interprète de la nature, la divin bénédiction
faisait l'assemblée avec l'aujourn le rameau grossier
qui couvrait le grec de l'antique.

Savez que Hercule fut admis par une loi d'athénien à l'initiation, les athéniens seuls furent admis à participer, cette loi fut alors abrogée. Mais lorsque ne furent pas athéniens par la Nature, le devenant par la loi, ou se furent adoptés par un citoyen. Hercule fut initié lorsque fils adoptif de Sylanus, aphidius servit de père à l'athénien, Hippocrate et Athachis ne furent pas initiés qui apprirent que leur mère eurent été inscrites parmi ceux des citoyens d'athénien. (ce nom de Sylanus fut ensuite donné à l'initiation que pratiquait un étranger à l'initiation. (ce fut l'adopteion d'hercule, mère appela dit court de gebelin, c'est que le initié athénien étaient reçus par un père adoptif tel que le père d'hercule, l'athénien chrétien et qui lui appelaient ce père adoptif père, nom qui signifie introduction devant le nom style avec force.
(Hist. des Calendriers.

Les homicide étaient formellement bannis, le meurtre même inculte auquel il était banni la cérémonie de l'expiation. Enfin étaient bannis ceux dont la mort était déclarée par force.

Les Eleusinies, étaient dédiées à la grande et petite mystères.

La fête des grandes mystères était célébrée le quatrième mois de Boëdromion (3^{me} mois de l'année athénienne), soit infinie la table des dieux grecs. C'était le devoir de gobe et celle des petites mystères des dieux dépassaient dans le cœur des dieux anthesterion (deuxièmement) le 8^{me} de l'année athénienne le 27^{me} jour. — Les petites mystères ne se célébraient pas à Eleusis, ils se célébraient dans un temple de Cérès, situé à quelque pas d'athénien, près d'Agri, au pied du mont hymette, sur le terrains de l'illissos.



on le préparait à l'initiation par la purification
de l'eau, l'encens et le sacrifice, abréviation. Le Jour
saintement arrivé le déjeuner était l'heure pour le chrysanthème
d'eau, le couvercle de l'écu, portant à l'heure le phénix
et était suivi à des étapes mystiques, dans lesquelles
on faisait usage des larmes, des sel, d'orge, de cendre
de fleur (appelée Myrra), et de l'eau (en deux étapes
sacrée à l'eau et à protoxime (de l'autre l'eau périlleuse
de la mort Sacra), à quelque stade d'heure, l'eau
l'eau étaient sales, et les pêcheurs avaient le droit
d'y pêcher.) après ces cérémonies, le Neophyte,
cathare de l'Egypte, portait le jeu Encens, non, sans
les pêcheurs Sacra l'encens de mort, et se déguisait, pour
le servir le plus rapidement à ne faire que deux
les secrets dont on devait être tenu en l'absence une partie
appelée la repose Encens des initiés avec petite Mystère
pour participer à l'Egypte, en l'initiation, un
homme faisait déguisé des Grands Ecclésiastes dans le
vaste appelé Cambyses, et brûler le Cydon, liquide
d'Egypte, enveloppé d'eau, de vin, de miel et de
farine (avec le nom nommé Cymbale) (les pêcheurs
sur lesquelles le réceptacle portait l'eau périlleuse
étaient alors des vêtements intérieurs à Jupiter (étant un
Méthénos) ces vêtements le pêcheur étaient nommés
Dios halicu, que d'Egypte pour le chaste, Lit de
Jupiter, la nécessité signification de halicu
appelaient les pêcheurs de l'âtre sur lesquelles couraient
les humains des premiers temps.

après cette cérémonie, le Neophyte prenait le
nom de Myste, et ne pouvait périlleux Encens que
dans le premier vêtement des Cambyses Myste.

une autre lecture se déroulait entre la 1^{re} et la 2^{me}
initiation, au Spastée, prenait ce nom, le Myste
allait avec instructeur des pêcheurs des secrets arche.
Lorsque la mort de son cœur l'avait envahi l'avait été dégagé
d'être détruit à la hauteur des Grands mystères. Il fut
l'initiation avait pris le nom d'heure de l'ouverture
de l'eau salée, (il est facile de reconnaître l'analogie
frappante qui existe toutes les deux sortes d'initiation et la
première partie de la grande dévotion initiale, un pêcheur est
étonné de n'apercevoir que deux étapes dans

Li Initiation Stoïcienne, Moai le rapporte devant
plus sensible, si l'on fait attention que le frere de
l'accompagnement n'a été ajouté à la hiérarchie Moai :
que pour compléter le nombre l'ennaire, nommé
Mystique Couteau d'au hache, et qui n'était aussi
chez les freres (les listes Carbille Mystique partie dans le
pied de l'âme, le cœur, (hache, carbille, gr.) Les listes
Mystiques continuaient, entre autres choses, des symboles,
symboles d'icônes : en un état le grad. de Moai n'est
qu'un simple ajouté pour parler de l'appartenance
à la Maîtrise.

Li Initié d'athéens pouvait assister aux mystères
de l'égypte devant la relâche se faisait le bœuf le bœuf
l'assurance d'au lecteur Bœuf. Les bœufs les mœurs
avaient le droit d'y paraître, le droit des peuples qui les
avaient au bannissement l'avaient de la guerre
avec le bœuf il avait au bœuf la fete, pendant
que que faire au bœuf la paix et la paix Bœuf
de bœuf lecteur Bœuf (en asile) D'au le plaisir
de bœuf ; l'autre d'au bœuf soeur, au tout
retrouvaient le bienfaite de la paix Cœur, le
L'aspirer de l'aspirer, d'athéens, le thème et l'aspirer,
pouvaient être regarder sans hostilité, une bœuf
fraternelle l'ignorait bœuf Moai Moai souvent
d'au peu dévoué à l'agriculture, plus d'initié,
plus le combat, l'autre homme devenait un si,
à bœuf Moai.

les fêtes. L'initié devenait alors
une partie des cérémonies était publique, l'autre
cette fois avec seule intérêt, pendant la nuit de
l'assurance de l'empereur, Marchant alors à l'empereur, En
l'âme l'initié par le bœuf flambé aux qu'au
se collaient également les uns aux autres, Enfer
agité et, après plusieurs nuits employées aux préparatifs
préparatifs, arrivait à celle qui suivait le jeu de
la fleur d'icône, c'était alors que le myste
étoit admis à la bœuf initiation, et prenait le
nom d'Egypte

il est nécessaire d'expliquer ici ce que c'était que cet
électeur qui résidait principalement à l'initiation
et que les anciens appelaient le conducteur des Mysteria.
(Sa statue, appuyée d'ethére, restait dans le temple d'Eléus
la nuit de l'Egypte).

Isachar était fils de Cérès (d'autre élément de
protection), si l'on devait donner la clef des mystères
au cœur de l'égalité et de l'entraide et l'entraînement
de l'âme (libel n. 11. C. C.) lorsque son nom de l'ancien
Eauch, qui signifie dieu de lais. Bachart prétend que ce
phénicien le nom d'Isachar signifie un sujet qui
l'est. — il accompagnait sa Mère Déesse de voyage, et
la suivait aux enfers, chargé par elle d'instruire le monde
de ses surprises par les révélations éternelles des dieux, in
le l'heureux, et le malheureux. Cérès chercha longtemps
le corps de son fils, le dévoua à l'aspirant Esfir, l'accolada de
branchements de Myrte, et le renvoya à la vie. (L'initiation
de Cérès les peuples l'accueillent à un principe unique; différent
par quelques formes extérieures, par des cérémonies
variées selon les Mœurs et les fées de l'âme, toutes
se rappellent sur la grande principale, Cérès, fondement
de la même). Isachar est indéniablement innocent, délivré
d'une vie sinistre Bachart, l'ayant vu apparaître de l'au-
delà et le rejeterai avec Mme l'accord am: de Cœuvay, La mort
est le type de l'initiation, en effet, Déesse des mystères
Egyptiens, osirien Zambe dans le corps de son frère
Isis, sa mort dans le chien saint de l'gyptien Déesse
Coute l'Egypte, et retrouver par isis.

Isachar était ordinairement représenté sous la forme
d'un sujet couronné de Myrte et tenant une clef de l'heureux
à la main, parmi les formes symboliques dont il
était recevus, la plus singulière est celle d'une
pyramide d'un triangle isocèle sur laquelle il était
élevé à l'heure.

J'ai dit que la mort était la date de l'initiation
j'ai donc comme preuve de deux opinions, que Déesse
des mystères de Samothrace, ou de l'heure de la mort
du plus jeune des Calades attirée par ses pères.

la calice (Cabiria), la dièse qui vaire, au Khaberion
du dieux associé ; Die poteata, Die socii) divinité Mysterium
adotrice dans plusieurs endroits de la grecce) et surtout dans
la île de Samothrace et D'Imbros . elle fut enfin impoer
la grecce pour les phéniciens , et y reçurent de nombreux
modifications . Se se confondaient avec les divinités de
cette phénicienne , principalement les dieux calices grecques
avec L'Atlaïs (quaternaire symbolique) dont les noms
étaient Axeros , Axios sur , arcocasta , et calmiller
au calmiller — Meilleur plus tard en nous devant
Cadrante , l'autre du camp le volcain , Mars , Venus
et amours de l'harmonie , l'autre du camp de l'âme ,
pluton , proterpine , mercurie ou Mercurie , ou a
l'espouselle taureau le calice avec le coréte , le
Corbante , le dictyle , le diacre . on ne peut
duret être affirmer de certaines que en cette qui avait
des mystères élevée pour le pléyant de l'initié . L'île
d'Atlaïs , fut l'ancienne la calice la île , et de nombreux
fête furent instituées dans ce pays le Lycée nommée .
le Grand prêtre de cette calice (Calice) portait le nom de César
(l'écous , Entente) ce qu'il recevait la confiance de
ceux qui se faisaient initier . La dernière cérémonie
de l'initiation , qui arrivait à l'initié l'accès des
Mystères s'appelait thronisme , l'initié après avoir
sali le plus lourde Epée , était assis sur un
trone l'abattant de Lumière , le fruit l'avaient l'im
uale Carbone d'un caesar d'Alcibiade et l'autre d'un
Léonide que l'autre le prêtre et le Mysterie
le l'autre par la clé l'autre de l'autre de l'autre
de l'autre symbolique .

Iacchus ne faisait qu'une asse le Bachus grec , fils de
Cérès cette protégée n'a rien différent des baches (thebaïs)
qui élevaient le Dieu à l'Egypte . Se ce rapport de ne
faisait qu'une asse osse , suivant l'espèce d'habitat
autre s'il bien n'avaient des pratiques Egyptiennes , et
intier à la plupart des mystères , j'eusse l'envie
d'avoir l'autre .

Sur le nom de Bachus le symbole , Iacchus étais
adore l'autre , dans un temple sur sa île était
l'espouselle dans un coffre sur l'autre (le mat
Capo) l'espouselle pour plusieurs , et échelle pour l'autre

le Président, par Coffre ou boîte, est un Mot
symbolique qui peut signifier en même Temps Coffre
et Carbier, le frère du Moyen age l'est quelquefois
souvent dans cette dernière acceptation. — La racine
Captain, Siegler, decker, est une racine de cette
ultérieure. Son surnom, de Siegler, était indié,
par exemple, au peint Bruegel une double deu. Je
peut que Cave le lendemain de la description de la grotte
où il est question de Mystère. — Le Temple qui présente
l'initiation, l'archonte-roi et les Epimètètes
faisait, au nom du peuple, un sacrifice solennel
parce la prospérité de la république — le chœur
avait, le Myste, après quelque cérémonie
secrète, était introduit dans le temple ou proche
de lui pour assister à la procession avec portant
si de quoi elle ayé du fruit de Cérès? Speculat à
laquelle il devait répondre par ce titre Mystérieux
non, J'ai mangé du Carbier, J'ai bu de la Lyngballe
J'ai pris le Laros (vase de Laros, qui contenait des
poissons blancs, du blé, du miel et de l'huile) je suis
agilité dans le lit, ou rapporte aussi cette formule : J'ai
Scamé, J'ai bu le Cyclope, J'ai pris de la ciste,
(la ciste mystique) était une spèce de pavie Ciste
de Yong, ou une Crusoe quelque chose de brûlé, mais
imitant l'apparence de Ciste de Yong, la chaire de la ciste
de forme arrondie, avec des bords roulés, et une couche de
légèrement colorée. Elle contenait un serpent et des poignards
symboliques d'acérus : de la laine rouge tressée, des
frêches, frêche dont l'usage était l'espède aux initiés,
des liens, des sarments sur l'île de Cargue, ces deux dernières
plantes étaient contenues à Yong, des pâtes des graines
de ferule, et de la mousse de la même plante. Dans
les Métamorphoses, ou Mystère des Femmes, la ciste était
présentée devant les reines. Sur une chaise Crusoe avec des bords
et dont les bords étaient larges, massives et pleines de fer
de Cylindre.

Carda que Eleusina Matris Valucenta placita.

Vix.
Les femmes dévoraient le char, se jetant le vis à Mystique
charre demeter ! Salut à Cérès ! — Elles dévoraient
sur leurs bretelles Carbier fermier avec des

caliceuse Coquille de Saupique, et contenait le dieu choisi
à peu près que la ciste — présideait le village des char
il était déposée dans le paravent sous les tentes et aux croisées
en un état de faire le dieu des affaires appeler devant les
objets sacrés dans la Coquille mystique = la ferule
ferula foemina (le pliue), ferula communis. Il n'y avait
plante qui eût à la hauteur de cinq à six pieds, quelquefois
davantage, ses feuilles ressemblent à celle du genouil, ses
sommités sont toutes des aubilles si maigre que flétrie à cinq
pétales jaunes, dégoulinent de force de rose, sur laquelle
même l'air soulevait les feuilles de bœuf. — La ferule est
remplie d'une mieille blanche, cotonneuse, appelle par les Grecs
narthex, cœurs de plante. cette mieille sèche s'enflamme
avec facilité et coule le feu comme l'amadou. les anciens
l'employaient au même usage. il est plus que probable que
cette dernière substance était placée dans la ciste mystique
comme un luthérum du feu ou de la chaleur. — Le Calathus
était dans le temple plus étroit à la bale. Si l'assemblée
venait le sommet, le ferme le cloche ou de l'abri.

Plaie au poitrine la plaine du Lys au Calathus, au
augustissime au latitudinem præstatu sæc hæxantis effigie
Calathus. — Suite du sermon. J'ai pris de la ciste
J'ai tiré dans le calathus, appris avec travaille
J'ai tiré dans le calathus Dans la ciste. — à cette
reproche de l'assemblée le village libéra. lorsque les
Mystes et les Initiés étaient placés dans l'Inniscita sacrée
L'hierocerque si disait : Lors d'ici le profane,
les impies, ceux dont l'âme est souillée de crime !

après cette proclamation le profane qui était subjugué
par l'Inniscita était punie de mort. — apper devant
rentrée l'assemblée la purificatio ou commençait
la lecture du rituel sacré, et le rouleau qui contenait
ce rituel était déposé dans le sanctuaire, entre
deux pierres plates. L'an 248 est Bébatai, profane,
o profane ! (laisse l'initiation des chrétiens
L'hierocerque. Recueillant aussi les athées, les chrétiens
et les Epicuriens, le Mauretien s'agrégea sur le pin
de plusieurs dans l'Inniscita d'Abro, qui frappe de
cette main qui dépendait au Mauretien l'appelé et
l'empereur Neron, le dieu de la mort n'a pas l'autorité
des Mystères de sa prêtrise (Suetone) —

Loin d'être préférée ! que les Catharismes, et
ceux qui ne sont pas initiés se retiennent : il s'agit
de chrétiens de l'Eglise primitive, au commencement
des cérémonies de la Eucharistie, = ou nausseait les
liens rituels des initiés (d'étrons), il aurait été
publié sous le nom d'alpha et de elliott, il faisait l'obje-
t de l'interdiction qu'il étaisait au grand nombré. L'empereur
allait aussi sous l'appellation d'un servage. Le Christ n'a pas
sauve l'Humanité. (recherch. Sur le mystère de l'agapisme)

Item Mithi crenatus Crepidia Ileulba Moerri.
Sedibus et clavis Disparatae Culmina crebre
adreptum testata Ici. Sacra Magnis ale imis
exiliens primis Lectori Tempore quoque regnabit.
Cecropidem. Sanctas que facies Extollit
Eclatibus. auges Cryptoteni stridunt....
Ecce praeclara Cernis herata varia figura.

Secrétaire facturé que Simon prévédit à ce chas.
crimale florans celerat.....

(classé. de Egypt. prototyp. Lib. 1)

or esté de cette cité d'Égypte de Cleopatra (Cleopatra-claudia) juille
latin né en l'an 365 à Alexandria en Egypte nait le bonheur
en Italie, s'attacha à Stilicō, general de l'empereur d'orient et
fut bientôt avec lui (408) il fut égale pour son complot
à l'empereur et à virgile, sa bénédiction fut mal nommée
faile, Mais claudia à ceoq' Greece imagina. Ses prières
se rappellent toutes leurs émeutes de l'Egypte, d'Asie et de
Stilicō, maistresser toutes Egypte et l'empereur, le combattant
l'oriental. ou ce aussi de lui au prieur Egypte à l'empereur
le prototypine cest le plus saint de ses deux agen
mais claudia celle de virgile, il suffit, en effet, de lire
le livre 6. ou l'on retrouve une similitude à chaque mot,
l'application du mystère. ainsi lisez la description des
deux.

Secreto, primi sub lumina solis et noctis,
sub pectore..... Et ..

cette invention singulière, qui subserve le récit de virgile,
l'apporte sans doute de ce qu'il va dire :

De, quibus impatiens est animorum, mibra que silentia,
et ~~etiam~~ etiam et pectores,

à la recherche du précieux rossignol, l'autre à prototypine,
et comparé pour virgile lui-même au qui il a dédié,
renommé qui se retrouve dans l'imitation de l'autre peuple.

à la dédicace du corps de Modène l'autre
un dieu jaloux, immédiatement après la purification
de la branche jalouse. ici au est frappe de l'acclimatation
des deux.

Lygo alter rectigia oculis et cito reperit
parce manu frangue ipsa vobis facilique
si te spata vocat.....

aux personnes ordinaires, indiqué par les deux (terribilis
vita fuisse) que le héros frappe de son épée pour s'assurer
un passage. une personne des éléments suspendu dans ce deux
imperium clutus scelus... (lanc.)

aut exercitus igni..... (feu)

suspendit aut ventos... (air)

à la préface d'une bûche, personnage l'assurément lié
aux fleurs apocalytiques (

à celle de cerbère, être fabuleux, dont l'origine remonte
au Quai gaulois qui, dans les galeries sacrées attenantes
aux grammiers, il se rendait à l'utile avec professeur, et qui,
dans les galeries, avaient pour l'ame à leur catalogue de
l'âge d'amulets ou de chiens. (Combien au Moyen-âge l'gyptien
n'était originairement nul dieu du commerce, que celui
de l'Amulette, ni celui des Voleurs, mais finalement issu
d'Thymalys (cette Merkeur) à l'homme de signer
ou déchiffrer, l'almanach, l'astronomie, l'expédition,
et l'Équateur dans son campé pour l'Égyptien. La Côte
de chiens qu'il partait de l'Egypte, c'est la canicule, signe
pour au ancien commerce l'amulette l'almanach et
l'anomie. amulets a le plus grande rapporte avec
Janvier ou Tannus, dont le latin a fait Tannus
parte, comme lui, il perturbait à tout ce qui avait
au commerce. Voila pour quoi la petite Mystérieuse amulette
pour tenir bonheur. Coffre de Côte d'amulets,
avec beaux vêtements, remplis d'allez pythagoriciens
principes, costume de Venise, etc.)

Lesfia à la sortie d'Enée pour la petite divinité, et non pour
celle de Corne, l'initiation inexplicable, jusqu'à elle toutes
les choses sont intérieures, à moins qui 'au mal devenir l'introduction
de petite, qui est l'initiation abstrairement aux lecteurs que
cette petite divinité avec lesfia (in Enfer ; dans les hiéros
sur sacrées voies).

ce littéraire chante de l'Enée n'est pas la seule
preuve de l'initiation de Virgile, personne, que de sache,
n'est parvenu, sans de renseignement dérobé à la
Science Méde : à l'âge catalogue l'Enigmatique Élogio
adressé à Sallust : (Écoga IV. Siciliens Musae....)

= appeler suicide ou les fauteuses les plus hâlates,
le recophyte était fait pour une étai invisible qui
l'entraînait au sein d'une égrois de feu, c'est la çyphie magique
les furies neuves et les oubliées des couppables, littérés
à elle l'ame éternelle, Enfin sorti du Catarse, quand
don le couple, il avait obligé de la statue d'Elysium,
il rencontrait l'âge l'lysée, sous le ciel et près
oublier, sous le couper allier de platane, le bois
de palme, au Médecin de flamme inoubliable, deut
les professeurs d'élémis l'Enfer avait d'une lance l'ata

Il fut alors avec le Maistre des œuvres le chanteur de l'École, c'est alors que l'École fut nommée Mystique, il se débattit à laquelle des initiés et recevait avec eux les instructions de la branche de l'Hierophante. — Celle-ci était la cérémonie de l'Egypte, autopsie, au commencement d'initiation. — après leur réception, les Egyptiens apprenaient les lois et les règles de l'Initiation. Il est probable qu'ils recevaient alors le serment révélé qu'ils avaient prêté de ne jamais dévoiler le secret qu'ils avaient appris, ni les échapper, mais ils avaient été les Romains. —

une partie des fêtes Eleusiniennes était publiques l'autre réservée au plus profond mystère. — ces Galathées étaient neuf sauvages. — Le maître-maître était un grand soleil dans le camp antique. aussi, appelle le soleil des fleurs sur lequel pendant neuf jours, n'importe quel jour neuf mois dans sa saison ; le soleil se déplaçait neuf jours au sujet des corps d'hectares ; toutes les corps d'hectares étaient neuf jours (acad. des belles Lett. L. 18, XVIII, p. 28) — La guerre des fleurs contre les lieux fut le neuf au — le neuf huit, le neuf sphères échelles des fleurs — le neuf huit dans deux angles, le neuf tresser de salomon, le neuf huit branches de l'arbre mystique des brameurs, le neuf branches de l'arbre des Romains, le neuf fleurs que les habitans des corps passent dans le silence avant d'arriver au mouvement religieux. Enfin que ce soit rappelé toutes les cérémonies qui les avaient été mystiquement employées dans les peuples, dans les corps, dans les corps, on est bien fort de comprendre que ce nombre a été spécialement choisi avec ces cérémonies mystiques. Les fêtes commençaient le 15 de l'Automne (c'est à la pleine lune de ce mois. (3e de l'été Septembre.)

la première Idée, s'appelait Agymes, conuocation.
Le Mystère au milieu d'Agymes, le Egyptien leur croyait qui
succédaient droit d'alléteur aux fêtes, s'altérait dans la
guérison, l'autre avec l'incubation, l'autre avec l'absence
à la cérémonie des initiés. — le résultat de ce sacrement
l'Microcosme fut Entendre la Forme la forme la forme
Mystère (mystère à la forme) il fut inventé, effectué,
d'entendre la procession, suivant les cérémonies des
rites, ou révélées par l'autel à l'entrée et au
pratique, et se répandait à la forme des cérémonies
de l'autel au temple. — un temple régulier complétait
l'espace de l'incubation, ou le temple appeler le
temple du Soleil, le temple le Cyclope et le
Moyen de différentes salles pour faire pénétrer dans
le temple il y a une grande porte dans laquelle l'incubation
accueillait bien devant cette porte. — le quatrième
sacrement était celui des sacrifices, ou effectué à la
fête un Bacchée, qui lui était consacré
et dans lequel l'initié se purifiait de son orgueil. (cette
pratique était Egyptienne le Bacchée, cyprinum
Bacchus. Lire, son pied est également couronné un
excellent ophtalmique, ou à protéger que ce fut
alors le pied de ce qu'il fut que Bacchus receut la van
à son pied. Le initié recevait l'autel aussi de
l'incubation, la chaîne des animaux, des feuilles, des
pommes, des fèves, le brachmante, le pectoral Egyptien
et le diadème de pythagore avec le trousseau (cette
sorte de maîtrise animale), ou le sacrifice que
quelque une de ces dernières, pour assister par les satellites
de l'empereur de Syracuse, se hâtèrent Egypte, plusieurs
que de recevoir un étrange plante de pierre, qui leur
permettait le pottage — nîche dédiée à Pleurina (ou
Pythagore dédiée à Pythagore), qui se cacha
fuite devant l'empereur (dit le second choc).
L. IV, n. 22, parag. 16 de son écrit. de Sappho.)
pour leur servir le pottage, il fait effectuer, se rappeler
que le dieu Pythagore également pour qu'il y ait certain
certain l'initiation de la déesse : pour la morte
chez les initiés et chez les Egyptiens. (citez. Polybius.
ap. Clem. alex. Strom. 1. 387. Philast. dict. appall. kil.
XXX. — Divit. Sical. 126 tenu. 86. amur. Marcel. 22.)

= apres le sacrifice le maitre bricoutait des deuteurs
et y fixer ayeur des puit balluchard la procession
des flambeaux etait fixee a la nuit du 15 juillet dans
quelque natiue, dit chateau Blaust (comme est son phénomène
sic d'appel. livre III p. 23) avec et institee le chateau
de promethee des puits de flambeaux, dans lequel le puit
y lui celerait eteraient des torches allumees, si elles
s'eteignaient, le sacre et aboyer de celer la place et
la retaire a celles qui le suivaient, en sorte que celles
qui le suivaient atteignaient le but avec la torches allumees
recepiaient le puit. (ceci de remet le manuscrit, la fete
des bateaux qui se celebrait au chayenge au Rovey
au se celebrait aussi la fete de l'au des fous, des
noires etc etc. here de la fete des bateaux nos
galler chanteur soltaient la procession de la cathedrale
Marchant sur un rivey, et vaincet l'autre apres lez
mme bateaux attache avec une paille, le grand deune
etait de la part de celui qui marchait devant de ce que
se tenir. Mettre le puit par celui qui suivait l'autre
l'autre puit, le car arrever le marche le s'aygn
quittaient l'autre rivey fait le puit et allait a la
quee de la procession, l'autre de l'autre. queeta
le meurtia!!!

à la procession des flambeaux succedait
celle d'Issohier, cetais la fete la plus brillante
des eleuthier. Les pretres lamente de leur
retemeute le plus solitaire, le pretre, le maitre
la fete des spectateurs se suivaient au ceramique
(quatre d'athenee que au nord suett, leure d'au
la ville par le quartier de Melles et de Saix, et dans
dans le deune partie, d'une dans la ville, et l'autre
nord de l'au. Dans cette derniere se trouvait l'academie
s'etait aussi dans le ceramique etatienne, autre la ville
et l'academie, que suivait l'acadeemie Chaygule
et l'autre, en recevant les spectateurs des flambeaux
qui prenaient leur vie avec et illustre leur patine
ou qui s'etait dure quee ille dans le combat. Il
et celeraiet dans le ceramique, qui etait depose la
statue d'Issohier. au h'ellevait sur un brancard
avec le riche drapier attache au bras de l'academie
de paille.

Cauteleuse ! le Mythe racée de l'initié, l'accueillent
une pluie de larmes larmes, l'acceut que l'on appelle
le chef et le conducteur des Mystères, s'assied sur
Solennelement une place des prêtres, il se vêtait
d'après la cérémonie de la fune qui l'abîmait,
le Lichophage, se dévêtait sur la tête de vase
Mystique (instruisant le chef de fune de l'eau pour
vase) était auprès des autres ministres qui portaient
la liste et le calathus, et suivait immédiatement
la statue du dieu qui l'entouraient les autres participants
appelé Isachogogue. les Speculophores, c'étaient
Hydrus et Hebe Céte. Il accueillait à quelques
instants ; plus tard le Méagogue venait pour
les ministres (le pare était la partie consacrée à
cette élusion, sur lequel on offrait à osiris
les larmes pleure. — Des ministres déposaient des
rosaces (rosaces) pour assurer des cendres d'osiris
avec sacrifice qui dévêtait aussi le dieu sur la tête.
— les Mélister, les Thasiades, présidait pour
la grande prêtresse au Hierophantiale. Marabout
accueillait l'eau chaude de l'eau froide que,
suivait sur la tête de l'initié. La tête couronnée
de Mythe, la poitrine d'acceut s'assiedait
aussi. En silence, l'acceut à ceup, hydraulie donna
le signal au son de la flûte sacrée, l'acceut
de Musique fut accueillir à hymne. O' acceut
la tête éteignit de l'acceut harmonieux qui
qu'il accueillait la face de la lyre, la
flûte et des Cithares. — la prétresse s'assied
la pluie bille sur les cendres, le membre
victime l'assurant sur les cendres sacrées, des
mèches d'acceut s'assiedent, faire le cierge,
une croix de jeans pour exécute sur l'autel mystique
au bout de l'autel et d'autre instrumente d'airies.

cette Marabout qui' alcibiade reunit une pluie
plus brillante larmes, En l'acceut à la tête d'un
armée (vie glutinique, vie d'alcibiade), Trad. J'etray.

La veille qui suivait la cérémonie d'Institution, était consacrée à l'Initiation aux grands Mysterés.

Le lendemain, une heure de l'Institution, le initié recevait le cheveu d'athénor, avec le nom apposé et le nom de cérémonie, il s'arrêtaient à quelque distance d'Elecis, près du figuier sacré. (ce fut le cas hier, il se passe quelque chose, qu'on connaît) La première figure était la halteuse de l'attique, qui fut relayée. Suivait d'abord ce fut la que plusieurs, se levaient pour respirer. Suivait la Terre et le yoke qui dure le temps. — le matin
l'heure était celle de l'Epiphanie, il était d'abord à celle qui n'avait pas participé aux Mysterés, recevait le nom de prédicateur. On disait qu'en l'usage était venue d'Epiphanie à Athénor pour la faire initier, il ne put malgré son effort, arriver qu'après la Solennité, que le peuple fut éveillé pour l'heure de son honneur. Le lendemain suivant, le matin et l'heure étaient celles des grands sacrifices, le prédicateur était descendu à la halteuse et à la sacrifiante. Il était appelle le monachë, du nom d'un grand vole de l'herbe d'un large herbe que le bar, professe, et n'ayant qu'un seul ane — après avoir créé la laine, le prêtre recevait de ses élèves de ce vole, et le plus ancien, l'un au devant, l'autre au bout, en prétendant quelque grande mystérieuse après s'être l'heure succéssivement de celle de ce vole, il recevait d'abord l'assentiment qu'ils avaient fait, on disait : précision nœud, sur le bar aujou, l'assentiment ce vole dans le couffre Correctus.

des Mysterés l'heure suivait des jeux gymniques. Les plus grands athlètes de la place recevaient à Elecis, le poinçons, qui consistaient en une simple tige de l'arge renouvelé dans la plaine de Tharia. (ce fut dans cette plaine que le premier gaine fut tenu par Christophe).

Immédiatement après le pater, le Secret Sacré,
veillé par le Summus pater, se célébrait à
Athènes dans l'Eleusinienne (Temple de Cérès
Eleusine), située à Athènes dans le quartier des
Srix, (Larée est l'élépée et le temple d'Eleusis)
et se célébrait la cérémonie qui avait été connue
l'autre le Mystère et prenait lieu célébration, la
Mairesse initiatrice, le père Léon atteste au sujet
à la Majesté des Mystères était punie de mort. ou
se rappelle avec quelle force ce Sékhemal Terribilis
s'abstint à l'Institution Diagoras (Sa Rôle fut
proteger avec soin de l'analyse le Secret des
initiations. le père de la Gravée, Phyle),
accusé d'avoir dévoilé, dans la partie une partie
de la doctrine sacrée, n'chappa au supplice, qu'en
prouvant qu'il n'était pas initié. — aérialie,
Aristote, aristagore furent accusé dans à l'autre,
et le premier fut condamné à mort, Socrate fut !

on a vu quelque part qu'il, rebaptisé aux
cérémonies de cette initiation, et avec cette Sékhemal
Mairesse qui a cherché à divulguer la doctrine
secrète ou est forcée de faire des aveux au
terribleur avec la plus grande élévation. la
vérité est que le Secret des Mystères est resté
caché dans le temple qui lui étaient consacrés.

tant ce que l'on sait c'est que cette Institution
étonnante fut créée avec une grande célébration
de l'enseignement et l'étude de la magie,
puis vainement avec l'effet de l'initiation,
Ces l'allégories, puis résultat la bénédiction,
Aller . . . La parole divine et sacrée a dit :

Je suis celui qui à l'ayant été, qui est, qui
sera Jamais avec moi n'a encore tenu le
voile qui me couvre !

ceux qui ont été privés chez les anciens dans, herodote,
Platon, Dioclète, Sénèque, Porphyr, aristophane,
Suidas, Pallus, Nestorius, Eusebe, origines de grecs, les
Martyrs, Meurtres, Théophane, Malabat, Zébèle, bénédiction
secret, bénédiction, Septuaginta, Septuaginta, Barthélémy, grecs
et les évangélistes, Hippocrate, charon, —

Notes diverses

qui on est forcé d'admettre que la Mme. affla
l'état) et quiabout qui premeut la parlement la
calmée la plus nécessaire, et la plus magnifique
Stendhal le qu'elle pourraient en effet, en philosophie
en morale en histoire un juge et ne se contente
pas de ce. D'après ces mots le grecs voient les premiers
ages des Muses, voyez ces peuples savages, sans
bonté, sans que leur nature et leur destin, proches,
sont assez matin d'ordre et de justice, courir sans
l'ignorance et sans les lumières, les plus prospères
sont venues (après à se livrer aux saturnales) inspirées
par la force brutale, jusqu'au moment où l'ordre et la justice
de sainte inspiration, de l'œuvre et de la justice,
un sage se sera élevé et au milieu des peuples
sauvages, il aura la première fait, entendre la
parole sainte inspirée pour le grecs d'au grecs
homme qui aura reçu le tout à coup, le noble caractère
de la vertu et de l'humanité. Voyez se être stupéfier
successivement dans le cœur des Siciles les lumières
des Brachmann, des Moyen, des Egyptiens, les
Crétois, les Hébreux, respecter des peuples d'Asie, les
des Séyphes des Bactriens, croire avec leur philosophie
aux Juifs, Sénèques, aux Malabars, aux Gnostiques,
avec les empereurs et avec frères-hermétiques, quel a été
le but et le résultat de ces institutions, si ce n'est
l'abolition de l'ignorance, l'établissement de la connaissance
Voyez si cette étude n'encourage pas à la foi et les
croyances avec leurs respectables vertus et de
savoir avec la bonté des leurs - Corinthe, et les
Siciles où la grecs et l'autonie existerent sans
les peuples de l'Asie, et ce qui est bien plus favorable
l'Asie, le cœur de la civilisation naissante
ces Beaux jours où les idées allant de l'Asie
remplissent l'esprit de leur Etat nouveau ;
quand L'Asie peut faire sa place l'Europe
la ville de Béles de Jérusalem connue
que des savants Memphis les peuples égyptiens
instruisent parfaitement leur langue, valoir,

et que l'ame de Samos, le greve Sythagore
consultait le brachmane, aux portes de l'antre.

Le ambees le place celeste de ces
heros, de chantees inspirees, de sages, apparemment
comme lequel de leur race avec, est dephise
Meille, Zaractee, Virgile, est salomon et sonate
Sythagore et Jaquier-shabat, Ciceron et voltaire,
Mele-aurele et Napoleone.

La scene qui s'ouvre a nos yeux, est immense,
elle est peinte au appareil quelque chose de noble
et de grand qui a faire la memoire des hommes.
on voit passer Cesar a Cesar, Rome, heliopolis,
athenes, Jerusalen, le vallee placide de l'Ind
et de la Gange, le bruyant chanteur de la
verte Erin, le sombre illustre du Liban et du
Sinai et pas un heros contraste, le souterrain
du Temple d'Eleusis, pris le secret lever de l'abe,
le ruisseau aride de la Meles aux cent fontaines
le dagueau Capelle de pierre le ha veille allumage
l'enceinte d'une galante Cesar d'auant les vestiges
au le centre abeau, mysterieux et celeste des
antiques symboles. Cest il est vrai que les abes,
couplis sont l'ame de ses dogues et primitifs sacerdotes
et que elle, en effet, que s'eleva sur le leste de
Gange, le sacerdote aride Mantoue symbolique,
que que elle que le huy de l'antre de l'antre,
l'omonee la balsatue du inferne et gigantique
monument, que que elle l'abesique, charge de
caractere mysteographique, fut laisse dans les flots

(1) Montagne des Colyomes (1)

L'Egypte et aussi quelle magnificence quelle sainte
d'abes, et de l'abes, nace appelle l'antre et l'antre
d'air d'auant que l'antre, que le sacerdote
que l'antre, que le sacerdote nait dans le
pays plus simple occidentale ! le ha faire le sacerdote a
l'antre le sacerdote d'air le sacerdote de l'antre, le sacerdote
de l'antre l'antre a la branche de grec, le sacerdote de l'antre
de grec ! de char mysterieuse d'hertha, et devant sur le grec
de la Scandinavie, un sphinx immobile et solennel
qui l'antre le sacerdote de l'antre !

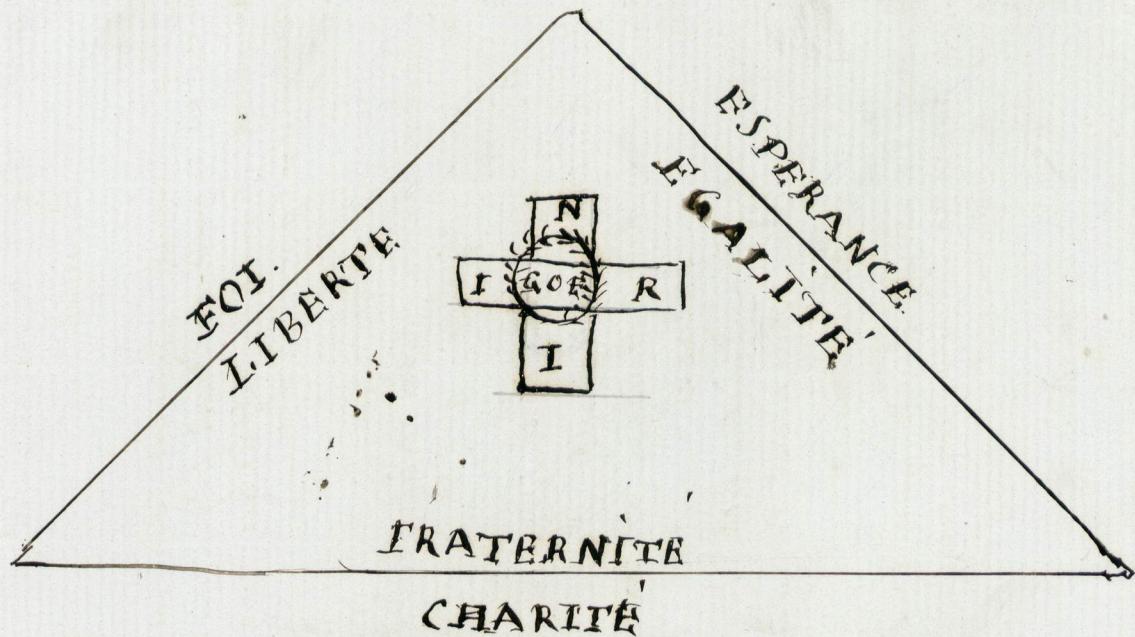
(cette note a ete ecrive le 31 decembre 1871.)

à l'entrée des Sauteuses d'Eléonore de la part de la partie
qui distinguait l'os, le cœur, le poye et les lèvres
ailes, symbole du grand tout régénérateur, et auquel
s'assemblaient actif - ce Pieroglyphe se détachait
avec éclat de l'écorce protégée à l'air.

Il avait aussi pour représentation la nature
et la symbolique, une sphère, figure complète
et parfaite, mesurée de l'œil d'Ops, et
placée sur le socle d'Isis.

La forme de cette sphère étoit de l'ancien
Mystère antique : Cérès Eleusine étoit symbolisée
par le gis qui elle tenoit en main, cylindrique, par sa
forme d'abondance ; venus-venus, par un globe
sur lequel elle étoit assise ; ce globe recevoit pour la
croix qui en était au centre Pieroglyphique, signifiant
immortalité. le globe cylindrique, portoit huit étoiles
quatre sur chaque hémisphère - ce sont les huit calices
de sonothræe Cérès est également nommée Cabirique





Rose *

Tout a été Modifié ! Dans ce grand Almanac :
Voici ce que nous avons recueilli Dans le
nouveau titre de cette dignité.

note

Salut au dévoué - Emmanuel (Dieu est avec nous
Sacre au respect - Jésus (igne nature
(renatus integrus) la nature est tout entière
renouvelée par le feu.

Signe

L'industrie de la science directe bâtie sur la
religion, prouve l'opinion que le corps de l'homme
est saint.

Qui le dévoué dirige diviné vers le ciel
à la hauteur de l'oeuvre, prouve indiquer
que l'âme doit retourner au C. A. de l'un-

ordre

les deux alliés - Saintes sont la Patrie
les deux pouvoirs doivent converger.

attachement

Spéciale la科学 dévoué que l'interrogation
saiti dans la science ; le dévoué Modifié sainte
sainte de retourne et vainqueur. See signe
l'omnipotente.

Batture

Sept ouages sont des deux signes et non deux
de l'âme

000000-0

après la mort d'Alceste Creuse et l'abdication
de son fils, lequel a été élu Roi. Entre le
Roi et l'ancien petit maître de chef de guerre il existe
entre deux, pour ce qui est de faire le
bien, un véritable et parfait accord. Le
Roi reconnaît que ce qu'il a fait est illégal
et l'autorité ne devrait subir de punition
alors que l'ancien maître a été nommé Roi.
Il reconnaît que l'ancien maître a été nommé Roi
à l'état d'opposition au Roi précédent, et que ce
n'est pas l'ancien maître qui a été nommé Roi
par le Roi précédent, mais que le Roi précédent, la
fille de l'ancien maître, a été nommée Roi.
L'ancien maître était ce que le Roi précédent a été
lors de l'abdication. Il a été nommé Roi
de l'ancien maître par le Roi précédent, et l'ancien maître
l'a été par le Roi précédent.

notice sur l'année Attique



L'année attique était l'année, et par conséquent le
 Mois de cette année ne pouvait se passer que plus tard
 à celui de la morte, qui est l'été, mais ne moins
 de quelle façon le Mois attique s'arrangerait à peu près
 avec les autres suivant le P. Detant; mais voilà
 que je vois nécessaire le premier; cependant il
 paraît certain que les athéniens ne commençaient
 par l'année attique à ce Mois, je crois que l'après
 l'assassinat et quelque malaise de Demosthène
 qui l'empêtrait d'en apprendre, qu'il la continuaient
 avec celle de l'hexactéenne ou de septembre.
 Mais qu'il se soit suivi également le P. Detant
 fait appeler le Mois attique avec le
 Mois français

Mois attique

Syanniste	(1)
Théâtre	(2)
Goméléion	(3)
Anthestérios	(4)
Elaphebulion	(5)
Munyktion	(6)
Thargelion	(7)
Scirophorion	(8)
Hecatombéon	(9)
Métagéitios	(10)
Boëdromion	(11)
Ménaстerion	(12)

Mois français

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Les athéniens ne commençaient pas l'année
 avec les deux derniers mois, ils divisaient le

Mois Le Mois décomme au dézaine-
La vescieuse étaoit du Mois commençant
Ménos (stamens) ; la seconde du
Mélieu du Mois ; au delà Mois au dessus
de diez Ménos Mesautos ou Epi
de Kai ; la vescieuse du Mois finissant
Ménos phthénontos ou Lejoutos,
il appelaient le priezé Yane de
chaque Mois nommé, la nouvelle
lune ; le quinzième, é Sainse Lénos,
la pleine lune ; et le dernière Yane
de Kai nra, la lune veille et
nouvelle, lorsque ce Mois finissait
un Mois et le commençait un autre.
puis il décomme le second, le vescieuse, le
quatrième du Mois il décomme, le
second, le vescieuse le quatrième
du Mois commençant et ainsi du
reste jusqu'à diez. puis il décomme, le
onze, le douze, le treize du Mois,
il décomme, le priezé du Mois,
du Mois il décomme du Mois, du
Mois au dessus de diez, et ainsi
jusqu'à vingt, appeler qui il
plaît au Mois décommeant, et puis
le vingt au priezé vingt huit, le
vingt sept du Mois, il décomme, le
second, le treize, le quatrième du Mois
finissant, et ainsi du reste jusqu'à
vingt un, qui étaoit le diez du Mois
décomme à sa fin.

Signification du Mois à dessus
numéroté (sic)

Syagnosion (Janvier)

n° 1. ~~qui~~ appelaient aussi ce Moir, ~~parce que~~, pendant
laquelle on célébrait le pèler d'Appollon,
nommée Syagnosia.

n° 2. il était consacré à Neptune, nommé En grec
Sokides.

n° 3. pendant ce Moir on célébrait le pèler de
Juno, nommée Gamelia.

n° 4. pendant ce Moir on célébrait le pèler de
Bacchus, nommée anthesteria.

n° 5. on célébrait pendant ce Moir, le pèler d'ion
nommée Euphobolia.

n° 6. pendant ce Moir on célébrait, En l'honneur
de diane, le pèler nommée Munychia.

n° 7. pendant ce Moir, on célébrait le pèler du
Soleil, nommée Thargelia.

n° 8. pendant ce Moir, on célébrait le pèler de
Mercurie nommée Seirrophoria.

n° 9. pendant ce Moir on célébrait le pèler de
Grèce sacrifier nécessaire metaneles.

n° 10. pendant ce Moir on célébrait, En l'honneur
d'Appollon, le pèler nommée Metagestria.

n° 11. on célébrait ce Moir, le pèler Boëdromia.

n° 12. Jupiter nommé Maimachos, le Corbeau
l'dragorey, avait donné son nom à ce Moir
parce qu'en effet, Jupiter allait sauver Braille
l'air, et faire de l'empêcher d'arriver le jour
de Noël.

Il a été écrit cette note dans le ^{1^{er}} semestre
initiale, au cours de démosthène et d'Eschilus Braille
Le professeur pour elle, auteur Vie grecque de l'école de
l'Académie d'Art militaire et Bell. celle de police de
l'art. 198. Tous ces deux au cours de l'Académie grecque

Dans le volume des Mairies qu'il a publié (See 1743) et dans le poème (l'édition) intitulé les Mairies et les usages des Grecs (See 1800). Mairies célébrées au printemps de moins etc.. au h^{ui} page 338 ..., nous avons de l'explication de Mairies des ateliers et des Macédoniens. D'après l'ordre de ceux-ci nous a une chaîne française.

Mairies attiques	Mairies Macédoniennes	Mairies grecques
1 ^{re} Gameliane	Seritium	Janvier
2. anthesterian	Dystrus	Février
3. Elophe'bolicine	Xantyens	Mars
4. Mungénion	Artemisien	avril
5. Mangeliane	Désir	Mai
6. Scirophorion	Sanémus	Juin
7. Metatombéon	Lous	Juillet
8. Metagitnion	Catopidur	août
9. Göttermonia	Hyperboretoon	Septembre
10. Moemesterion	Dios	Octobre
11. Syanepistion	appellour	Novembre
12. possidoue	audynour	décembre

Tous ces noms des Mairies attiques avaient leur signification qui se rattachait à quelque fête, ou à quelque cérémonie. La mairie d'Anthesterion celle que la dame de la Cité, Ménandre, célébra cette.

Le Mairie de Gameliane, étoit aussi appellée, parce que pendant ce Mairie au célébrerait les fêtes de l'Amour, nommée Camelia, ce qui fut d'ailleurs une chose, les fêtes de l'Amour, de l'amour pressentant une éloignance.

Le Mairie d'Anthesterion, s'appelait aussi les fêtes de l'Amour nommée anthesteria, qui se célébraient à Mairie là. ce nom qui fut Mairie à cause que la Lune est alors dans l'équinoxe de ses fêtes, c'est-à-dire le désigne et chante la lune il ses fêtes, c'est-à-dire le désigne et chante la lune.

Le Mairie d'Elophe'bolicine, étoit aussi appellée, parce qu'en ce Mairie là on célébrerait les fêtes de Diane, appellées Elophe'bolicia, et que l'air insultait de ce qu'à cette époque: c'étoit le Mairie des charreteries.

(voyez la suite à la 3^{me} page après celle-ci).

de grand Empereur charlemagne) donna un nom à chaque des douze Mois de l'année. Voici ce nom avec leur signification :

Janvier	Winternacht	Mois d'hiver.
Février	hormune	Mois de Boue
Mars	hengimna nott	Mois de printemps.
avril	ostermanott	Mois de Saison.
* Mai	Winnemagnott	Mois d'amour.
Juin	frakmanott	Mois des Frères.
Juillet	ne Wimanott	Mois des Jeux
Août	el Geamanott	Mois des Maisons
Septembre	Wintumanoft	Mois des veaux.
octobre	Windummanott	Mois des veillanges.
novembre	herbistmanott	Mois d'automne.
décembre	helmanott	Mois de ...

Il naissa aussi des principaux vents :

Le vent d'Est s'appelait ostrohiwint; l'Estuaire ostlundroni; le vent du Sud-est sundrostromi celui du Sud, sundroni; l'auster affricain, sundwestroni; l'affricain Westlundroni; le Zéphire, Westroni; le vent du nord-ouest Westnordroni. La bise, nordwestroni; le vent du nord, Nordroni; l'equilon, Nordostroni, et le vent vulturne ostnordroni. vent du Sud ouest ...

* Mai Winnemanoft Mois d'amour !

Les principales fêtes des Musulmans algériens. Suite:
d'après l'année julienne

- 1^o Shar-el-Aam (fête de l'aveue), Jour de l'aveue (fête qui est invariablement fixée au 13 de Janvier) dans la Grèce et la Russie.
- 2^o El Abla (le Printemps) petite fête fixée au 27 de cette même époque de l'année.

Table des Mois chez les Grecs.

Mois d'Eté	Hecatombaion (30 Jours, regroupés à 5000)	Janvier
	Métagistion (29)	Avril
	Boëthromia (30)	Septembre
Mois d'Automne	Mellaeterion (29)	Octobre
	Syamepsia (30)	Novembre
	Prostathion (29)	Décembre
Mois intercalaire	Sotialeion II (30)	Décembre
Mois d'Hiver	Gamelion (30)	Janvier
	Anthesterion (29)	Février
	Stephembolion (30)	Mars
	Elaphephorion (29)	Avril
Mois de Printemps	Margelion (30)	Mai
	Seisophorion (29)	Juin

Chaque mois commençait au bout de la moitié avec la lune, c. p. q. le premier jour s'appelait νοτιογενεια nouvelle lune, et le dernier jour οντιογενεια nouvelle et dernière c. p. q. jour intermédiaire entre les deux lunes. Les 30 et 29 Jours se partageaient en 3 décades; la première s'appelait πρώτη περιοδος ou πρώτη περιοδος de l'année commençait; la seconde περιοδος περιοδος ουδη, qui était la fin du Mois; la troisième περιοδος περιοδος ουδη περιοδος de l'année finissait dans cette dernière décade le premier mois de l'année.

(L'ordre des mois grec-français par décades
12 Oct. 1867.)

Les arables de l'Algérie ont un calendrier particulier
dans lequel les mois sont appeler :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| 1 ^o achaoua. | 7. Sidi-Badjem |
| 2 ^o Idhaïda. | 8. châa bau |
| 3. Mawloud. | 9. Ramdhane |
| 4. Mchera ou mawloud. | 10. aïd-es-Sghir. |
| 5. d'ad. | 11. bin-el-aïd. |
| 6. Djouined. | 12. aïd-el-Melih. |

ce mois l'interprétent dans le même ordre à l'usage
de l'ancien temps, dont nous avons donné les
noms plus haut.

Le commencement des saisons se passe par à l'usage
égyptien. Dans l'année musulmane, les
arables de l'Algérie ont adopté, pour l'usage
l'ancien, le calendrier des peuples qui professent
la religion grecque. (Le calendrier julien) il a été
l'interprétation romaine, défiguré et transformé
ainsi qu'il suit :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| 1 ^o Janvier. | 7. Janvier |
| 2 ^o Fevrier | 8. Doug haucht |
| 3 ^o Mars | 9. châmber. |
| 4 ^o Avril. | 10. Ktober |
| 5. Mai. | 11. Nouember. |
| 6. Juin. | 12. Doug jâmber. |

Dans le calendrier musulman en usage en Algérie le
fête sont :

- 1^o le 12 Janvier de l'An de Mawloud, fête de la naissance du
prophète.
- 2^o le 16 et 27 de chaque mois de Sidi-Badjem, châa bau
et Ramdhane, saint de petit père d'Israël nommé El-Sau ha qui
le 27 de ramadan que le 1^{er} chajjet de l'horan est descendu
sur la Terre.
- 3^o le cinquième Janvier de l'aïd-es-Sghir, saint l'interprétation à
la fête qui en Algérie, est célébrée avec le plus d'ordre.
- 4^o le 10, 11^{er} et 12 Janvier de l'An d'El-Melih saint
l'interprétation aux fêtes des bénisons, nommée aïd-el-Melih
en Algérie.

Téte de l'braïque

nouvel an.	Jour de l'Anno Domini.
jeune de Gadolier.	Jour d'Esther.
Thysaur.	Saqueur.
fête de Cabernacle.	Sainte-Croix.
fête de l'Agathabée.	jeûne de Thaum.
jeûne de Thébét.	Jour d'ab.

cycle lunaire hébraïque.

Le cycle lunaire hébraïque est d'un solaire, c'est à dire que l'année lunaire de 354 jours lunaire y est identique et rapporté avec l'année solaire de 365 jours au moyen de l'intercalation d'une 13^e lunaire au Moyen de l'intercalation d'une 19^e année qui comprend 7 fois dans le cours de 19 années qui comprend le cycle lunaire, savoir : le 3^e, 6^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e, et 19^e.

Le cycle lunaire hébraïque se compose de six périodes d'années : une saut communer, une autre échelonnée. Les années courantes saut de 12 lunaire au cours lunaire de 29 Jours 12 h. 46' 3", et se formeent l'au à l'au de 353, 354 ou 355 jours. Les années échelonnées saut de 13 lunaire et se forment alternativement de 383, 384, et 385 Jours. au bout des 285 lunaire du cycle lunaire, les deux années lunaire et solaire se trouvent partis de même point.

Les deux échelonnées ont alternativement 30 et 29 Jours, l'année à 29 a donc 354 Jours. Elle en a 355 une fois seulement dans une période de 30 ans, l'addition d'un jour au dernier an. Douloureuse, le 1^{er} de l'Anno Domini qui commence l'année Masuline retrograde ainsi de 11 Jours sous le calendrier grégorien.

l'année des anciens Egyptiens se composait de 365 jours Juste, elle était divisée en douze mois de vingt jours chacun, auxquels venait d'ajouter cinq jours celestes, ou complémentaires, lesquels se nommaient :

1 ^o	Cott.	7. phameiroth.
2 ^o	Saophi	8. pharmoethi.
3 ^o	athayr.	9. Sactham.
4 ^o	choice.	10. Sayni.
5 ^o	Cybi.	11. epiphisi.
6 ^o	Meehir.	12. mesori.

l'heure commençait au lever de l'aube de l'étoile de Syrine, originellement sur le solstice d'été. Elle était partagée en trois saisons : la végétation, la récolte, l'inondation.

your contact in Service lines)

Les sept Jeux de la Semaine ont été ceux à ceux
causées au service des deux peuples différentes
nations.

Le dimanche, par le peuple chrétien.

he handles, we are free.

the Meadville, where he spent a

be Merrell's, were the only view

he Yenli, near the Egyptian

De meestreli, van der Maekaméteau.

he sacred, space the hélènes.

les Macau, l'aspirant centre les révoltes n'affectent à leur travail avec peu de particularité.

Ère républicaine.

ette ère fut décretée par la Convention nationale le 6 octobre 1793, elle renouée au 22. ybre 1792, à 2 heures 18 minutes 30 secondes du matin, elle a été abrogée à partie du 1er Janvier 1806 - à au 53 de l'ère république, à l'ouverture le 22 ybre 1844, pour finir le 22. ybre 1845.

Protocole Mac :

Le premier verbaux de l'heure de l'heure débuteut avec

A.: T.: G.: D.: G.: A.: D.: L.: (à hauteur
de grand architecte de l'heure) S.: T.: A.: E.:
A.: N.: D.: G.: O.: D.: F.: (avec le cierge et au
niveau de grand s. de France) au niveau de hauteur
Mac. lequel est élevé la tige) — Les deux bras de
la R.: T.: D. (respectable tige) de 1^{re} bras, également
élevé sur le côté distinctif de ... le bras
fraternellement avec le point géométrique commun de
l'heure de hauteur. Dans une heure très forte, l'heure
au degré de la paix la paix, la charité à l'heure
de ... le bras faire de 1^{re} bras de l'heure de hauteur
V.: T.: (niveau) 58 cm (1^{re} bras 18 cm E.: N.:
Le bras suit de la direction l'heure à l'heure
... (V.: Céleste au pas intérieur) à la tête de
ce ... bras E.: ... 1^{re} bras: ... 2^{re} bras: le bras
... occupe le bas et l'heure de bras: le bras
et l'heure et l'heure la place: le bras:
à droite place le bras: sont enlevés au
L.: IAP: —

Le placard de l'heure est partout de
tête le parallèle soignemantelle A.: T.: G.: D.:
G.: A.: D.: T.: au niveau et avec le cierge est
à l'heure de ... bras. S.: S.: S.: (heure fait l'heure)
et le l'heure aussi. J.: T.: F.: D.: V.: S.:
P.: T.: N.: M.: Q.: V.: S.: C.: E.: A.: T.: T.:
H.: Q.: V.: D.: (l'heure à l'heure de l'heure de l'heure
par le nombre de l'heure qui avec l'heure
et avec l'heure de l'heure qui avec l'heure de l'heure
ajoute quelques N.: O.: P.: V.: O.: M.:) n'a pas
pas une croissance illusoire.

Le 1^{re} bras est à droite à l'heure est
le 2^{re} bras à gauche est de l'heure, est à gauche. Il suit
le placard le bras à droite le bras à gauche. L'heure à droite

le secrétaire côté gauche, mais l'heure marquée indique
que l'écriture et signante a été faite col. B.: à gauche
col. S.: la 1^{re} colonne la seconde marquée
le V.: signe indique les deux surveill. et le faire des sceaux
au dessous de l'ho.

Maîtrise de l'Académie Républicaine

automne, vendémiaire, brumaire, pluviâtre.

hiver, nivôse, pluviose, ventose.

printemps. Germinal, floréal, prairial

été. Mélétie, Thermidie, fructidor.

Suite

celui de Mengchia, était aussi appellé des fêtes ménées
Mengchia, c. a. d. les fêtes de Diane de Mengchia que l'on
célébrait ce dieu là. En l'honneur de Diane qui avait au temple
célébré à Mengchia pour l'éloignement d'athéna, dans ce temple
se réfugiaient les éléphants pour échapper à l'athénien.

celui de Thargelia, s'appelait aussi des fêtes du soleil, ou de
Thargelia. le soleil même s'appelait Thargelia. c. a. d. qui changeait
la saison.

le dieu de Scirrophoria, ou célébrait pendant ce dieu les
fêtes de Ninervia, appellées Scirrophoria, à cause d'un poêle
ou d'un four d'air, aussi appellé En grec, que l'on portait dans
la procession en l'honneur de ce dieu.

le dieu de Hecataeum aussi appellé des fêtes ménées
Hecataeum célébrées en l'honneur de Jupiter.

celui de Métagitnia. ou célébrait les fêtes d'appelées, appelle
Métagitnia pour honorer ce dieu, protecteur de ceux qui
quittaient leur pays pour s'établir dans un pays étranger.

celui de Geodesmia. les fêtes Geodesmia, les fêtes des
victoires de guerre. En l'honneur d'Uranie fille de Xuthus qui secourut
les athéniens vaincu par Lamolope, fille de Aegaeus.

le dieu de Mecanactium, qu'était le nom de Jupiter
le combattant, l'assassain, parce qu'il voyait que ce dieu était
le combattant le plus vaillant et dieu.

le dieu de Syaneptia. ou célébrait les fêtes Syaneptia
c'est à dire, les fêtes de l'heure offre des feux courts, et
l'heure de l'offre effectueraient alors la ce dieu.
(voir la suite après le cantique.)



1. permis par l'enseigne
2. est le sujet à la loi.
HYMNE MACONNIQUE
des émeutes des Juives :
Tous les Juives sont les Juives,
Toi seul nous délivras.
Doux ce perdre sacré, Dieu, du moins pénitence !
Descente, descend, de ton esprit embrase les Maçons !
DES AMIS PERSÉVÉRANS,

à l'O. de Périgueux.
De nos jours, dans les émeutes :
L'ordre est tout malade ;
Nouvel ordre, tout malade.
Specter des Juives de la misère,
Du temps d'Air de la Marseillaise.
Gest de ces spectres de la misère.
Des amis juives de la misère.

Être infini que l'homme adore
Sous des noms, des cultes divers
Entends le Maçon qui t'implore
Par ses vœux, ses pieux concerts.
Que toute la terre flétrisse
Devant ta sainte volonté :
Nous espérons en ta bonté,
Même en redoutant ta justice !
Dans ce banquet sacré, Dieu, que nous bénissons,
Descends, descends, de ton esprit embrase les Maçons !

En créant l'homme à ton image,
Tu le fis libre comme toi ;

L'humilier par l'esclavage,
Serait attenter à ta loi.

Dieu vengeur, défends ton ouvrage !
Des entreprises des tyrans :
Tous les hommes sont tes enfans,
Toi seul mérites leur hommage.

Dans ce banquet sacré, Dieu, que nous bénissons,
Descends, descends, de ton esprit embrase les Maçons !

DESSAIS PETIT-SEAU

De notre touchant évangile
Le culte est sans sévérité :
La raison est notre mobile ;
Notre foi, c'est la vérité.
Sécher les pleurs de la misère,
Du faible être le protecteur,
C'est le code consolateur
Des vrais enfans de la lumière.

Dans ce banquet sacré, Dieu, que nous bénissons,
Descends, descends, de ton esprit embrase les Maçons !

Du Franc-Maçon, noble patrie,
Le globe entier est le pays ;
Partout où l'infortune prie,
Il s'élance et vole à ses cris !
Sous le niveau de son équerre,
Plaçant les bergers et les rois,
De tous il respecte les droits,
S'ils furent justes sur la terre.

Dans ce banquet sacré, Dieu, que nous bénissons,
Descends, descends, de ton esprit embrase les Maçons

Grand JÉHOVAH, suprême essence,
Courbés devant ta majesté,
Les fils de la Persévérence
Invoquent ton nom, ta bonté.
Laisse de ton regard sublime
Tomber un rayon glorieux ;
Que tous les hommes soient heureux,
Guidés par toi sur cet abîme !

Dans ce banquet sacré, Dieu, que nous bénissons,
Descends, descends, de ton esprit embrase les Macons !



et hymne Cœcyle' pree Mai, fut chanté le
Chaleix le 24 me Juillet de l' An M: 5841. fete
Salut public le 1^{er} le bauguet fut bénit à l' église
le frere clerc pree Mr. Michelot pree. Il eut le
dame la frere Salle à gauche dame au centre ha
g'étais alors 8: le ha li: elle eul le ma h'uygelle
le ces hymne, ce qui fut executé pree le p: de Ste
Périgueux — Imprimerie DUPONT.

Le feu indié le Mer 3. de Jan 1811. de l'au de la
V. T. 5816-. avec le V. hagueno-jere. M
avale et fite. on avale et fite devant le sacre.
Repartie colonel 2^{me} sacre. le moins secret. le moins des
fete de nos Meilleurs le plus distingué. et le
plus élève de la ville sacre ille. Carabine au collège
de Séguin. Mon bon. Excellent et très-jere secret.

La fin celle de Sosidou, était aussi nommée
parce qu'il était consacré à Hercule, qui s'appelle en
grec Sosidou.

Daes le Recepte reculé, le Recepte des grecs
étaient fort irréguliers, le meilleur ne la peut que elle
quatre mois; le meilleur d'une seule étoile, et plus
de deux mois, ce qui peut être une année par
chose de quatre saisons. Ceux de la carie et de
la decoramie peut être l'année quelquefois d'une mois,
et quelquefois de trois. Ce ne peut que que l'année d'nombre
que l' anné de la fin des grecs peut être de deux mois.

L'année attique, l'ut au Recepte de Salem
peut que l'anné cette soit une jeune et un intercalaire
meilleur de la fin de l'anné qui est qu'il appelleraient
Ennéactère, c. a. d. que cette intercalation Il peut, daes
la Thébaine anné. Mais ceux de l'anné de l'ométrum
de Thaléa, ce peuple admirait, la stasiene de
l'gyptien, qui égalait l'anné selon le cycle
de l'anné de l'heure et un quart à l'anné,
il peut égaler un mois après la quatrième anné
qu'il peut appelleraient Peatéakte. c. a. d. que l'anné douze
cinq années que cela durait, cependant que l'anné de Maya
l'heure quelque espace, de l'heure que l'anné de l'heure peut dur
l'anné cette égalité de la fin, et ce peut que
l'heure l'heure aux quatre années des grecs, cependant que
celle de Methan, qui étoit de disparition, et que
l'anné appellera Ennéactère, celle de l'hibernation
de cinq années, elle de Callipyge de l'anné de l'heure
de l'heure étoit égalée de quatre Ennéactère,
et elle l'Egyptien, de l'anné cette quatre années,
avant, Methan, peut être l'heure de l'heure de l'heure,
de l'anné soit l'heure d'un cycle de quatre années, l'heure
d'un cycle de trois.

Le peuple de la grce commençait l'anné
l'effacement, le mois la fin de l'anné et commençait au Salem
l'hibernation, c. a. d. au commençant de l'été, le mois
à l'Egyptien de printemps, le mois d'hibernation, étoit
le mois de l'anné de l'Egyptien si l'anné de l'heure peut être
l'anné de l'été, le mois l'hibernation, étoit le mois de l'anné
de l'hibernation, l'heure, l'heure de l'heure.

June 20th 1860. Cambridge. Addressed to
George W. Curtis, Esq., Cambridge, Mass.

Dear Sir,

I have the pleasure to inform you that

the Boston and Lowell Railroad

will be completed to Woburn

on the 1st of July, and that

the Boston and Lowell Railroad

will be completed to Woburn

on the 1st of July, and that

the Boston and Lowell Railroad

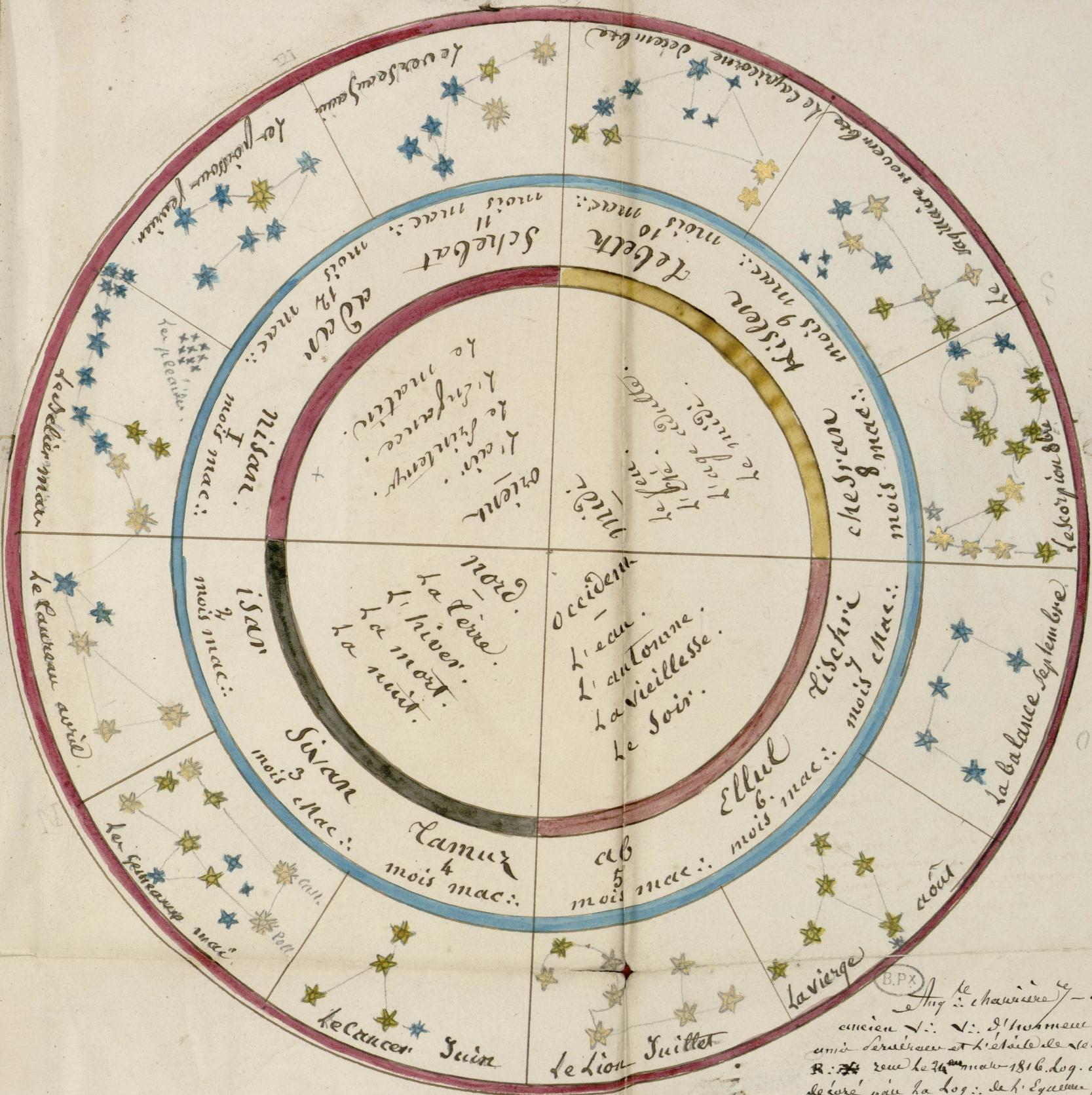
will be completed to Woburn

on the 1st of July, and that

the Boston and Lowell Railroad

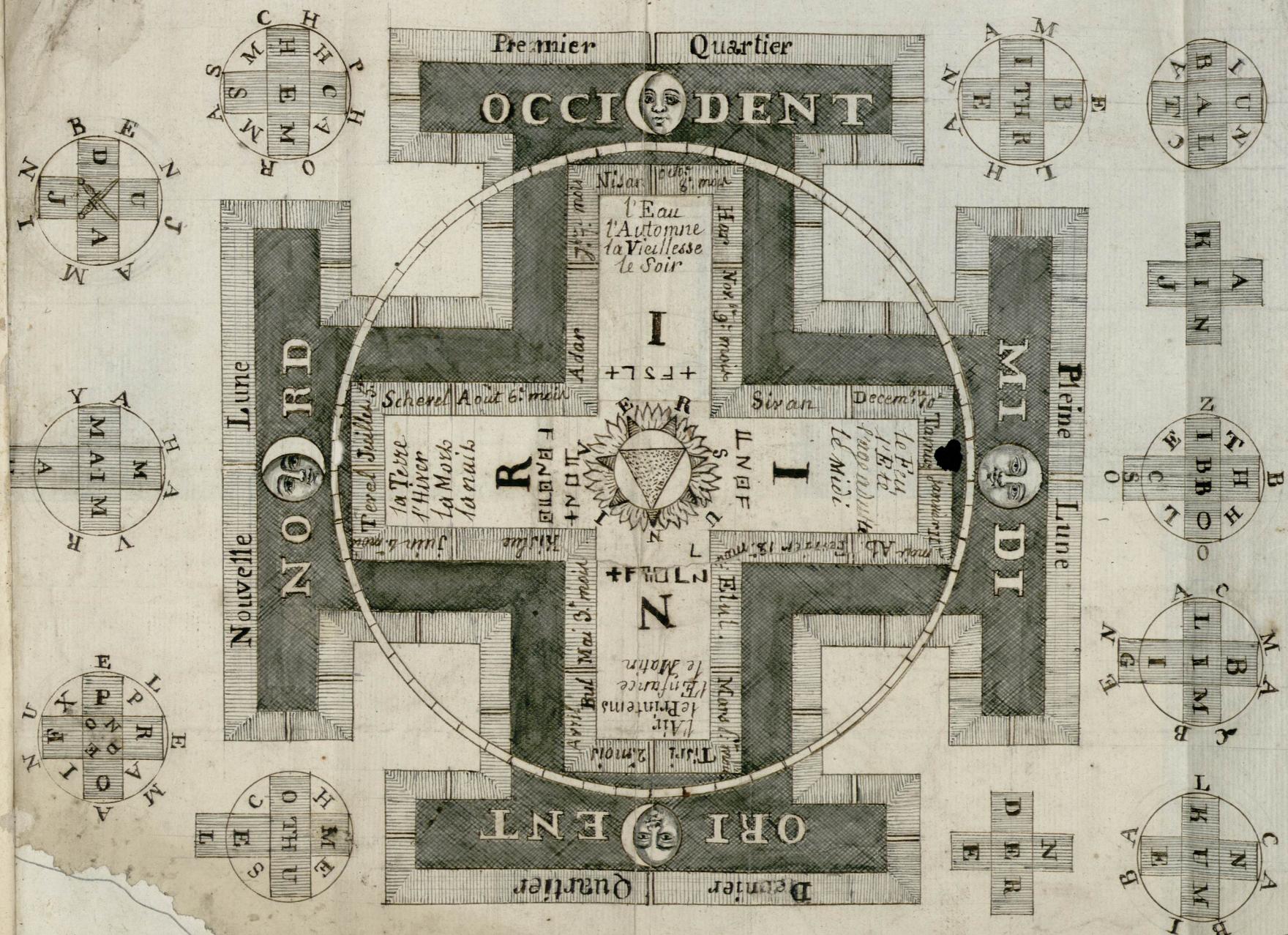
will be completed to Woburn

on the 1st of July, and that



B.P.X. Ang le chauvirey - a votat
ameien V. V. d'Insmerey Log.
amis d'Insmerey et l'étoile de l'ouest
R: ~~24~~ reue le 24 ^{annuaire} 1816. Log. amis d'Insmerey
décore' par la Log. de l'Etoile, Etoile
et Compagnie.



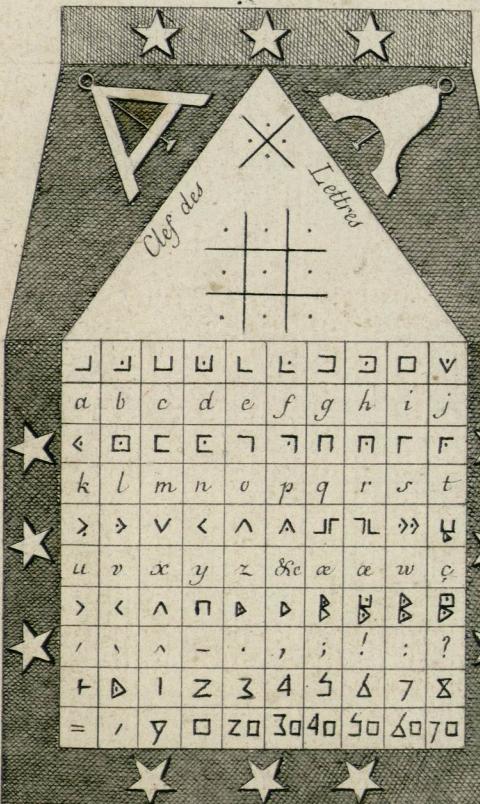
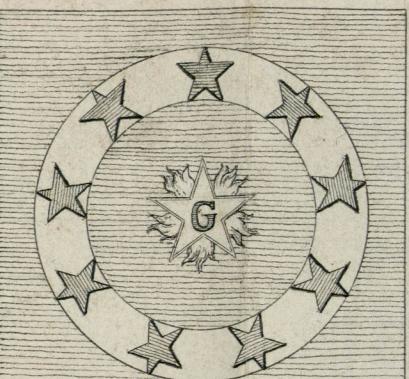




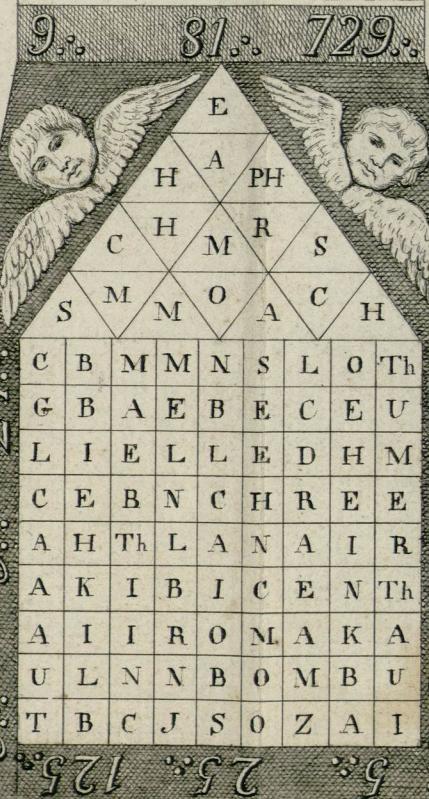
BRITISH
MUSEUM

BRITISH
MUSEUM

Dessus de la Pierre

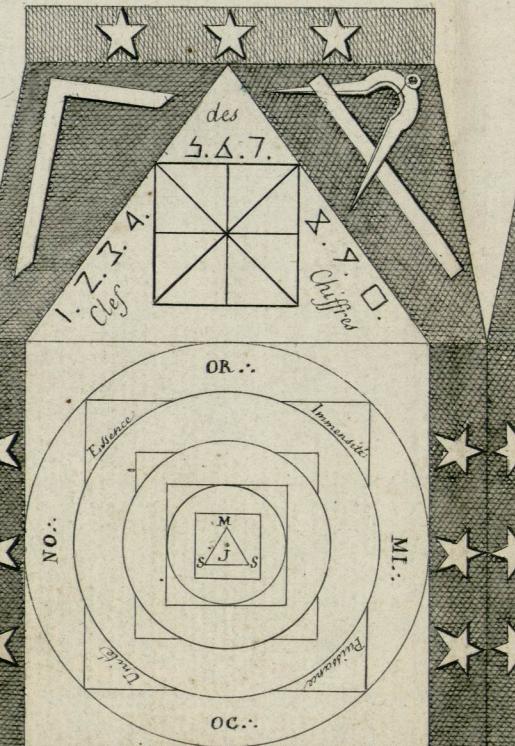


Côte Gauche.

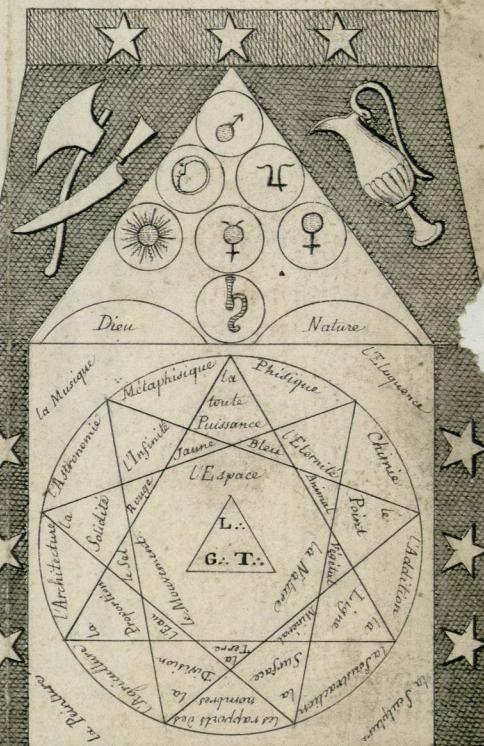


Face

Les quatre Faces de la Pierre Cubique du Grade Ecossais du Régime du G. Or. de Fran



Côte Droit



Derrière de la Pierre